



20 Exchange Place, 33rd Floor
New York, NY 10005
Tel 917.438.9300
Fax 212.509.6036
www.ictj.org / info@ictj.org

P.O. Box 23161, Claremont 7735
Cape Town, South Africa
Tel +27.21.683.3629
Fax +27.21.683.35

Le Centre International pour la Justice Transitionnelle

Rapport annuel 2003/2004

Exposé de notre mission

Le Centre International pour la Justice Transitionnelle (ICTJ) aide les pays qui cherchent à établir des responsabilités pour les atrocités massives ou les violations des droits de l'homme commises par le passé. Le Centre travaille dans des sociétés qui sortent de régimes répressifs ou de conflits armés, ainsi que dans des démocraties établies, où les injustices historiques ou les violations systémiques demeurent irrésolues. Il fournit informations comparées, analyses juridiques et politiques, documentation et recherche stratégique aux institutions judiciaires et de recherche de la vérité, aux organisations non gouvernementales, aux gouvernements et à d'autres acteurs. L'ICTJ aide à développer des stratégies qui favorisent la justice transitionnelle en abordant cinq éléments clés : poursuivre en justice les auteurs de crimes, documenter les violations au travers de moyens non judiciaires tels que les commissions de la vérité, réformer les institutions qui abusent de leur pouvoir, accorder des réparations aux victimes et promouvoir la réconciliation. Le Centre s'est engagé à développer les capacités locales et, de manière générale, à renforcer cette discipline naissante qu'est la justice transitionnelle en travaillant en étroite collaboration avec des organisations et des experts du monde entier afin d'y parvenir.

Que signifie la justice transitionnelle ?

Lorsqu'une transition politique voit le jour à la suite d'une période de violence ou de répression, une société est souvent confrontée au difficile héritage de violations des droits de l'homme. Les pays les plus divers tels que la Bosnie et Herzégovine, le Pérou, la Sierra Leone et le Timor-Leste sont actuellement en train de lutter pour venir à bout des crimes commis par le passé. Afin de promouvoir la justice, la paix et la réconciliation, les fonctionnaires de l'Administration et les défenseurs des droits de l'homme non gouvernementaux sont susceptibles d'envisager des réponses à la fois judiciaires et non judiciaires pour répondre aux crimes commis contre les droits de l'homme. De plus en plus fréquemment, les approches suivantes sont employées ensemble de manière à parvenir à un sens de la justice plus complet et d'une plus grande portée :

- Poursuivre en justice les auteurs de crimes individuellement
- Etablir des initiatives de recherche de la vérité afin d'aborder les violations commises par le passé
- Accorder des réparations aux victimes de violations des droits de l'homme
- Réformer les institutions telles que la police et les tribunaux
- Faciliter les processus de réconciliation au sein des communautés divisées

Lettres

Du Président du Conseil d'Administration

L'ICTJ a eu une année extraordinairement féconde : en élargissant son rôle au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en approfondissant son engagement dans des champs de justice transitionnelle clés et en solidifiant son rôle de partenaire influent auprès de la société civile, des Nations Unies et des gouvernements. Le Centre est fier de s'être uni à la communauté des droits de l'homme au niveau local et international afin d'affronter les défis posés par la capacité navrante de l'être humain à infliger une cruauté indescriptible aux autres et il s'engage dans les années à poursuivre le travail extraordinaire de ses fondateurs.

En mai dernier, nous avons annoncé qu'Alex Boraine, le président fondateur du Centre, se retirait pour retourner dans son pays natal, l'Afrique du Sud, et y créer un bureau de l'ICTJ au Cap et nous avons eu la chance toute particulière de recruter Juan E. Méndez comme successeur.

Il serait impossible de rendre justice à l'œuvre qu'Alex a accomplie. Personnage public ayant joué un rôle prépondérant dans la lutte contre l'apartheid pendant des décennies et ancien vice-président de la Commission de la Vérité et de la Réconciliation en Afrique du Sud, Alex se vit réclamer avec urgence ses conseils d'expert par les gouvernements et les membres de la société civile des pays du monde entier tourmentés par des conflits. C'est ainsi que l'ICTJ vit le jour.

Sous la direction d'Alex, le Centre s'est développé de manière considérable au cours des trois premières années, travaillant dans plus de 30 pays en Afrique, en Asie, dans les Amériques, en Europe et au Moyen-Orient. Grâce à sa précieuse collaboration avec des groupes locaux, sa visibilité internationale croissante et son efficacité d'organisation, l'ICTJ en est venu à être considéré comme la première source d'informations et d'assistance en matière de justice transitionnelle.

En la personne de Juan Méndez— activiste, avocat et universitaire qui a consacré sa brillante carrière de 30 années à la lutte pour la protection des droits de l'homme — l'ICTJ a fait l'acquisition d'un dirigeant extraordinaire qui procurera une direction solide et stimulante au Centre afin de poursuivre son important travail.

Le transfert de direction d'Alex à Juan s'est effectué sans heurts. Nous avons appris avec grand plaisir qu'Alex reprenait la fonction de président du Conseil d'Administration de l'ICTJ, fonction que j'eus le privilège d'exercer au cours des trois dernières années. Je voudrais remercier Alex, son équipe et mes collègues du Conseil pour leur excellent travail ainsi que leur dévouement et leur enthousiasme inconditionnels.

Vincent Mai

Président

Du Président

La troisième année de l'ICTJ a vu les questions de justice transitionnelle venir occuper plus largement le devant de la scène mondiale et le besoin de réponses se faire encore plus pressant. L'Irak et l'Afghanistan ne représentent que deux exemples de pays où les citoyens ont souffert de violations massives des droits de l'homme dans une culture où règne l'impunité. La capture de Saddam Hussein et la controverse qui a éclaté à propos de la manière dont il et d'autres devraient être jugés sont venues mettre l'accent sur un défi de taille. D'autres pays, notamment la République Démocratique du Congo et le Libéria sont également aux prises avec la manière d'aborder le legs des violations commises par le passé.

Toutefois, avec les défis sont apparues de fortes lueurs d'espoir. Plus tôt cette année, la première commission de la vérité au Moyen-Orient et en Afrique du Nord a été mise en place au Maroc. Les audiences publiques fourniront aux victimes l'occasion — sans précédent dans cette région — de raconter leur histoire devant un organe officiel de recherche de la vérité. Au Pérou, la très ambitieuse Commission de la Vérité et de la Réconciliation a publié son rapport final, tandis que les travaux des commissions de la vérité au Ghana, en Sierra Leone et au Timor-Leste touchent à leur fin. La Cour Pénale Internationale — tout au plus un rêve lointain il y a encore une dizaine d'années — a reçu de divers pays le renvoi de ses premières affaires au milieu de l'année 2003.

Toutefois, beaucoup reste encore à faire. Les demandes d'informations et d'assistance en matière de justice transitionnelle continuent d'augmenter de manière exponentielle. Les partenaires locaux, la société civile, les gouvernements ainsi que les Nations Unies et les communautés diplomatiques se tournent vers l'ICTJ qu'ils considèrent comme un conseiller indépendant et objectif et comme une importante source de soutien. L'approche unique adoptée par le Centre vis-à-vis de la justice transitionnelle, à savoir, globale, sur mesure et collective, a fait naître confiance et respect, nous aidant ainsi à maintenir l'accès qui nous est nécessaire pour promouvoir des initiatives de justice et de recherche de la vérité.

Je suis honoré que le Conseil m'ait demandé de maintenir mon rôle au sein de l'ICTJ en qualité de président. En la personne de Juan E. Méndez, le Centre a trouvé un président qui a mis sa vie au service de la justice transitionnelle et de la défense des droits de l'homme, ainsi qu'un individu aimable et généreux. Ce sera un honneur et un immense plaisir de travailler avec Juan au cours de la quatrième année de l'ICTJ — une année qui promet d'être plus difficile et, nous l'espérons, encore plus féconde que la précédente.

Alex Boraine

Président

Table des matières

Exposé de notre mission			1
Que signifie la justice transitionnelle ?			1
Lettres du Président du Conseil d'Administration et du Président			2
Justice à l'échelle mondiale			5
A la une			
Irak			6
Maroc			8
Approches de la justice transitionnelle : recherche de la vérité			10
Un compte rendu de 15 mois (avril 2003–juin 2004)			12
Vue d'ensemble des programmes			15
Approches de la justice transitionnelle			
Poursuites			20
Réparations			21
L'assainissement (« vetting »)			23
Les lieux où nous travaillons			
Afrique			
Burundi	25		
République Démocratique du Congo	25		
Ghana	26		
Kenya	27		
Libéria	27		
Sierra Leone	27		
Amérique			
Colombie	28		
Guatemala	28		
Mexique	29		
Paraguay	29		
Pérou	30		
Etats-Unis (Greensboro)	31		
		Asie	
		Afghanistan	31
		Indonésie	31
		Sri Lanka	32
		Timor-Leste	32
		Europe	
		Bosnie et Herzégovine	33
		Serbie et Monténégro	33
		Moyen-Orient et Afrique du Nord	
		Algérie	34
		Irak	6
		Maroc	8
Programme de bourses sur la justice transitionnelle			35
Organisations partenaires			37
Publications			41
Soutiens			45
Stagiaires internes et externes			46
Conseil d'Administration			47
Membres du personnel			48
Mémoire et mémoriaux			53
Principes fondamentaux			54

Justice à l'échelle mondiale

Un rapide coup d'œil aux développements de la justice transitionnelle dans les 21 pays dans lesquels l'ICTJ travaille :

1. Burundi

Réflexion en cours sur les poursuites, l'assainissement (« vetting ») et la création d'une commission de la vérité.

2. République Démocratique du Congo

Le procureur de la CPI a ouvert une enquête officielle. Une loi sur la Commission de la Vérité et de la Réconciliation a été votée.

3. Ghana

La Commission Nationale de Réconciliation est sur le point de conclure. Le rapport final devrait paraître à l'automne 2004, ainsi que des recommandations en matière de réparations.

4. Kenya

Décision sur la mise en place d'une commission de la vérité attendue pour la fin de l'année 2004.

5. Libéria

Commission de la vérité planifiée. Mise en examen de Charles Taylor. Procédures d'assainissement des forces de police en cours de développement.

6. Sierra Leone

Les procès relevant de la compétence du Tribunal Spécial et le programme de contrôle ont débuté. La Commission de la Vérité et de la Réconciliation est sur le point de conclure.

7. Colombie

Des recommandations sur la justice pénale, la recherche de la vérité et les réparations sont à l'étude.

8. Guatemala

Le Bureau du Procureur Spécial est en train de développer des enquêtes portant sur les crimes du passé. Programme de réparations en discussion.

9. Mexique

Le Bureau du Procureur Spécial est en train d'aborder divers problèmes.

10. Paraguay

Commission de la Vérité et de la Justice créée.

11. Pérou

La Commission de la Vérité et de la Réconciliation a publié son rapport final. Recommandations en matière

de poursuites, de réparations et de processus post-Commission à l'étude.

12. Etats-Unis (Caroline du Nord)

Commission de la Vérité et de la Réconciliation de Greensboro créée — développement novateur aux Etats-Unis.

13. Afghanistan

La Commission Afghane Indépendante des Droits de l'Homme consulte l'opinion publique à l'échelle nationale sur des perspectives de justice transitionnelle.

14. Indonésie

Procès de Jakarta présentant de profondes imperfections. Discussions de la commission de la vérité et efforts de coordination de la société civile en cours.

15. Sri Lanka

Processus de consultation portant sur les stratégies de justice transitionnelle effectué par une coalition d'ONG locales.

16. Timor-Leste

Commission pour la Réception, la Vérité et la Réconciliation sur le point de conclure ; l'Unité d'Enquête sur les Crimes Graves continue son travail.

17. Bosnie et Herzégovine

18. Serbie et Monténégro

Initiative de réconciliation régionale en développement.

19. Algérie

Création d'une commission aux pouvoirs limités. Un Comité Indépendant des Familles des Disparus en Algérie a été constitué.

20. Irak

Mise en place du Tribunal Spécial irakien. Recommandations sur les réparations en développement.

21. Maroc

Commission de l'Equité et de la Réconciliation créée et audiences publiques annoncées.

Difficultés à aborder le passé

Dans une société dévastée par un legs de règne autoritaire brutal, de violence politique et de violations massives des droits de l'homme — et sous occupation étrangère pendant la période dont ce rapport traite, les difficultés à concevoir des processus légitimes et efficaces pour affronter le passé ont été immenses. En Irak, ces difficultés furent compliquées par des questions de légitimité relatives aux circonstances de la transition et par une situation de sécurité se dégradant.

Le Centre a contribué au développement de stratégies de justice transitionnelle en Irak en rédigeant en mai 2003 un document intitulé « La justice transitionnelle en Irak », qui examine différentes options, notamment les poursuites, la recherche de la vérité et les procédures d'assainissement (« vetting »). Le rapport met l'accent sur le besoin pour les Irakiens de déterminer leurs propres politiques et recommande la mise en place d'une commission d'experts afin d'apporter des conseils sur les bases légales et institutionnelles appropriées pour parvenir à la justice.

Le Centre a reconnu dès le début que des mesures efficaces de justice transitionnelle devaient refléter les besoins, les attitudes et les perceptions de la population. En juillet et août 2003, conjointement avec le Centre des Droits de l'Homme (HRC) à l'université de Californie, Berkeley, l'ICTJ effectua six semaines d'entretiens en profondeur en Irak avec des citoyens provenant de tous les secteurs, ethnicités et régions. Basé sur des centaines d'heures d'entretiens individuels et de groupes de discussion, l'ICTJ a produit « Les voix irakiennes », la première étude en profondeur des perspectives irakiennes sur la justice transitionnelle. Le rapport révèle une forte demande de voir la responsabilité judiciaire établie pour les violations commises sous l'ancien régime. Les participants irakiens ont réclamé un processus contrôlé par les Irakiens, mais ont bien accueilli l'aide internationale afin de garantir que les procès soient impartiaux. La recherche révéla également le profond besoin d'un vaste programme de réparations et de davantage d'informations sur les expériences d'autres pays en matière de recherche de la vérité et de procédures d'assainissement. L'ICTJ a présenté ses conclusions aux Nations Unies et aux responsables politiques lors d'une table ronde co-sponsorisée par l'Académie Internationale de la Paix à New York.

Options de justice transitionnelle

En décembre 2003, le Conseil du Gouvernement irakien constitua le Tribunal Spécial Irakien (TSI) afin de juger les personnes accusées de graves violations des droits de l'homme commises sous l'ancien régime. Afin d'accroître l'indépendance du tribunal et de garantir que son travail soit effectué en accord avec les standards internationaux des droits de l'homme, l'ICTJ fournit des informations sur sa conception, ses règles de procédure et ses opérations. En particulier, le Centre s'est dit inquiet de la dépendance du TSI à l'égard des Etats-Unis pour le financement, la formation, les enquêtes et la stratégie en matière de poursuites et il a plaidé en faveur de la diversification de l'offre de l'aide internationale.

En prenant appui sur les traductions en arabe de la recherche considérable de l'ICTJ sur les programmes de réparations dans le monde (se référer à la page 21), le Centre a également fourni aux responsables politiques irakiens des informations et des analyses pour les aider dans la

conception et la mise en place d'un processus de réparations. Au moment de la rédaction de ce rapport, des discussions étaient en cours pour diriger un atelier ICTJ sur les réparations, atelier destiné à un corps spécial nommé pour étudier et faire des recommandations sur cette question au gouvernement intérim, qui a pris ses fonctions en juin 2004.

En février 2004, l'ICTJ conçut un document intitulé, « Vers une commission de la vérité pour l'Irak », concluant que tout processus de recherche de la vérité en Irak devait être développé et conçu au travers d'un processus riche et rigoureux de consultation et de formation et devait faire la preuve de son indépendance vis-à-vis des considérations politiques extérieures. Au cours d'une mission postérieure en Irak, le Centre déconseilla vivement une commission nommée par l'Autorité de la Coalition Provisoire (CPA) et insista sur le fait que la recherche de la vérité devait être envisagée comme un des aspects d'une vaste stratégie.

Globalement, l'ICTJ a cherché à disséminer des informations (souvent en arabe) aux responsables politiques irakiens à propos des différents processus au travers desquels les mécanismes de la justice transitionnelle peuvent être établis, insistant sur le besoin de transparence, d'inclusivité et de consultation étendue. De surcroît, le Centre s'est engagé dans un plaidoyer et a fourni des conseils en matière de politique aux membres du Conseil du Gouvernement irakien, au Gouvernement Intérim et aux Ministères ; aux acteurs de la société civile irakienne, notamment aux membres d'associations professionnelles, d'organisations non gouvernementales, de partis politiques et des médias ; à la CPA ; et aux états membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies et aux départements et agences des Nations Unies.

La forte instabilité qui règne à présent en Irak a éloigné les projecteurs loin des questions de justice transitionnelle. Toutefois, un examen du passé efficace et légitime sera essentiel pour constituer un futur état irakien où l'état de droit et les droits de l'homme sont respectés.

Une quête de la vérité au Maroc

Depuis que le pays a obtenu son indépendance en 1956, les autorités marocaines ont arbitrairement détenu, maintenu en détention secrète ou « fait disparaître » des milliers de personnes — parmi lesquelles des dissidents, des membres de syndicats et des officiers militaires — parce qu'ils étaient perçus comme constituant une menace pour l'état. Des centaines de personnes disparues ont dépéri dans des centres de détention secrets notoires ; plus de 100 personnes sont décédées en captivité et le sort de plusieurs centaines reste à ce jour inconnu.

Essentiellement en réponse à une critique grandissante, feu le Roi Hassan II instaura le Conseil Consultatif National des Droits de l'Homme (CCDH) en 1990 pour aider à résoudre les cas de disparition et de détention arbitraire et pour fournir des réparations aux victimes et à leurs familles. Au début des années 1990, plusieurs centaines d'opposants politiques furent libérés et la législation fut amendée afin de limiter la période de détention secrète. Toutefois, le sort de ceux qui étaient toujours disparus et la question des réparations restèrent sans réponse.

En avril 1999, peu après la mort du Roi et la succession de son fils, Mohammed VI, le CCDH annonça la création d'un comité d'arbitrage afin de déterminer les réparations pour les victimes de disparition forcée et de détention arbitraire. Au cours de ses quatre années d'activité, le comité distribua plus de 100 millions de dollars dans près de 3700 affaires. Toutefois, le comité n'avait pas accès aux dossiers des services de sécurité ni à ceux du Ministère de l'Intérieur et des milliers d'affaires restèrent sans réponse. Les victimes et leurs familles se plaignirent du manque de transparence dans les procédures du comité et demandèrent à ce que la vérité et la justice soient faites en plus des réparations.

Commission de l'Équité et de la Réconciliation

En novembre 2003, le CCDH — réorganisé pour augmenter son autonomie et réduire sa dépendance vis-à-vis des ministères — recommanda la création d'une commission de la vérité. Le 7 janvier 2004, le Roi constitua la Commission de l'Équité et de la Réconciliation, commission composée de 17 membres [Instance Équité et Réconciliation ou IER]. En tant que première commission de la vérité à être créée au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, l'IER est chargée d'établir la vérité à propos des violations graves des droits de l'homme qui se produisirent entre 1956 et 1999, comprenant l'identification des institutions responsables (non pas les individus) de ces violations ; fournir des réparations aux victimes ; émettre des recommandations pour des réformes afin que de telles violations ne se reproduisent pas ; et promouvoir la réconciliation.

Bien que l'IER manque de pouvoirs judiciaires en matière d'investigation, les autorités publiques sont sous la stricte obligation de coopérer en raison de son soutien à la royauté. L'IER devrait conclure son travail en avril 2005 avec la remise d'un rapport final. L'ICTJ a travaillé en étroite collaboration avec l'IER depuis ses débuts, de même qu'avec le CCDH, les ONG marocaines et les médias.

Au cours de la période menant à la création de l'IER, le Centre encouragea un processus transparent afin d'établir le mandat de la Commission et de sélectionner les commissaires. En réponse aux demandes de l'IER, l'ICTJ prêta son concours dans des domaines tels que la création

de bases de données, le développement de protocoles pour diriger des audiences publiques, la mise à disposition d'analyses comparatives mondiales sur les réparations et l'aide dans la préparation des rapports finals. Le Centre ne cessa d'insister sur le besoin de transparence et d'une stratégie de communication bien développée afin de maintenir la société marocaine et les médias informés des progrès de l'IER.

En juillet 2004, lors d'un dîner faisant honneur au premier atelier de formation régional sur la justice transitionnelle organisé par l'ICTJ, l'IER annonça qu'elle effectuerait des audiences publiques en tant qu'elles font partie intégrante du processus de recherche de la vérité au Maroc. Il est à souhaiter que ces audiences attireront une attention sans précédent sur les questions des droits de l'homme au Maroc et à travers toute la région.

En collaboration avec les ONG marocaines, l'ICTJ a insisté sur le double rôle qu'elles doivent jouer, d'une part travailler avec et aider l'IER et contrôler et critiquer ses activités de l'autre. Le Centre a travaillé en étroite collaboration avec le Comité de Suivi des ONG — comprenant l'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme, l'Association Marocaine des Droits de l'Homme et le Forum pour la Vérité et l'Équité — chargé de contrôler l'IER et d'aider le processus de recherche de la vérité.

Avec l'aide du Centre Marocain de Documentation, d'Information et de Formation sur les Droits de l'homme, l'ICTJ organisa plusieurs ateliers de formation pour les médias marocains, destinés à enrichir les connaissances et la capacité des journalistes et des personnalités de la radio et de la télévision à être à l'écoute et rendre compte du processus de la recherche de la vérité.

L'ICTJ fut le bienvenu dans tous les secteurs au Maroc et a reçu des demandes pour de futures collaborations, en particulier en ce qui concerne les prochaines audiences publiques, les enquêtes et le travail d'information au niveau communautaire.

Recherche de la vérité

Exposer les modèles de violations du passé : une clé pour le futur

Dans un nombre de pays de plus en plus grand, les acteurs locaux ont commencé à faire valoir les mesures non judiciaires de recherche de la vérité. Celles-ci ont souvent pris la forme de commissions de la vérité — enquêtes officielles sur des modèles de violations du passé qui cherchent à dresser un rapport historique fidèle des événements.

Le personnel de l'ICTJ possède une expertise considérable dans ce domaine, due à des études détaillées et aux rôles importants qu'il a pu jouer dans le passé dans des commissions de la vérité. Le Centre s'est vu réclamer une assistance technique relative à la formation et au fonctionnement de nombreuses commissions de la vérité récentes, dans des pays aussi divers que la République Démocratique du Congo, le Pérou et la Sierra Leone.

Efforts de recherche de la vérité

Plusieurs commissions de la vérité ont opéré au cours de l'année passée et plusieurs d'entre elles sont sur le point de présenter leur rapport final. La Commission de la Vérité et de la Réconciliation au Pérou, la plus grande commission à ce jour en termes de personnel (500 membres à son apogée), a présenté son rapport en août 2003. Ce fut la première commission de la vérité en Amérique Latine à organiser des audiences publiques et elle entreprit un travail d'information sur le terrain minutieux afin d'expliquer sa tâche, ce qui a été récompensé par un fort soutien de la part du public. Avec l'aide de nombreux bureaux régionaux, elle a collecté plus de 17.000 dépositions de victimes. Elle fut également la première commission de la vérité à créer une « unité de judicialisation » qui fut chargée de la préparation des dossiers pour les affaires et qui recommanda qu'un nombre d'individus soient poursuivis pour crimes graves.

La Commission Nationale de Réconciliation du Ghana devrait achever son rapport en octobre 2004. Lorsque la Commission entreprit son travail fin 2002, peu reconnurent la gravité des violations qui avaient été commises au cours des régimes inconstitutionnels précédents et certains doutaient même de la nécessité d'une commission de la vérité. Toutefois, la Commission reçut plus de 4000 dépositions relatives aux violations des droits de l'homme, notamment sur les disparitions, les meurtres ainsi que sur la gravité des tortures dont peu avaient jusqu'alors pris conscience. Au travers d'audiences publiques presque journalières, la Commission gagna l'attention nationale. En réponse, près de 80 individus accusés de méfaits vinrent à la Commission témoigner de leur plein gré, certains admirent leurs torts et, dans quelques cas, implorèrent même la clémence de leurs victimes.

Au Timor-Leste, une Commission pour la Réception, la Vérité et la Réconciliation fut créée en 2002 afin d'établir la vérité sur les violations des droits de l'homme commises dans le passé et d'encourager la réconciliation. Les auteurs de crimes mineurs (sont exclus le viol et le meurtre, par exemple) furent autorisés à prendre part à un processus de réconciliation communautaire au cours duquel ils acceptèrent d'entreprendre un « acte de réconciliation » qui pourrait inclure des travaux d'intérêts généraux ou un paiement symbolique après avoir entendu les témoignages des victimes, admis leurs crimes et s'en être excusés. La Commission facilita des centaines d'audiences à travers le pays, enregistra les dépositions de milliers de victimes et entreprit des

enquêtes détaillées sur des aspects clés de la violence et de la répression qui eurent lieu entre 1974 et 1999. La parution de son rapport est prévue pour le début de l'année 2005.

La Commission de la Vérité et de la Réconciliation en Sierra Leone a reçu plus de 7000 dépositions et a tenu des audiences pour les victimes et des audiences thématiques à l'échelle nationale. Son rapport sera achevé fin 2004. La Commission a travaillé en parallèle avec le Tribunal Spécial pour la Sierra Leone. Les deux institutions se sont entendues pour opérer de manière autonome et ne pas échanger d'informations sur les dossiers ou enquêtes de sorte que chacune puisse recevoir des informations en toute confidentialité. Le travail simultané des deux institutions a permis de révéler leur complémentarité, mais également certaines difficultés et confusions qui peuvent découler d'un tel procédé.

Initiatives et considérations pour l'avenir

Au cours de ces derniers mois, d'autres ont décidé de lancer des commissions de la vérité : la République Démocratique du Congo, le Libéria, le Maroc, le Paraguay et Greensboro, en Caroline du Nord aux Etats-Unis. Plusieurs autres pays envisagent la mise en place d'une commission de la vérité. L'ICTJ soutient les initiatives qui développent de solides corps d'investigation afin de mettre à jour toute la vérité à propos des violations étatiques et non étatiques qui sont souvent niées, cachées ou mal comprises. Mettre en place et opérer des commissions de la vérité n'est pas une mince affaire, mais elles peuvent être cruciales pour tirer des leçons du passé, instaurer des changements pour empêcher que de telles violations ne se répètent un jour et admettre officiellement l'existence des victimes.

Toutefois, afin de permettre une enquête solide et indépendante, la création de commissions devrait obligatoirement être précédée d'un vaste processus de consultation nationale, de l'élaboration d'un mandat adapté à la situation et d'un engagement politique clair. En outre, envisager d'établir des responsabilités pour les violations des droits de l'homme commises dans le passé nécessite des efforts de la part de l'appareil judiciaire — notamment le renfort des systèmes judiciaires locaux — et la priorité devrait également être donnée à des mesures qui abordent la prévention de violations futures. (Se reporter aux pages 20–24 pour d'autres approches de justice transitionnelle).

« Dans les pages du Rapport, nous rencontrons ...ceux qui ont placé leur propre destin aux côtés de ceux qui ont souffert de détention abusive ; ceux dont le devoir a été de défendre le pays sans négliger le droit ; ceux qui ont enduré le fait d'être déraciné afin de préserver leur vie... Nous présentons ce Rapport en l'honneur de toutes ces personnes.

Nous le présentons également comme mandat provenant de ceux qui ne sont plus parmi nous et de ceux qui ont été oubliés, de la Nation toute entière. L'histoire qui est racontée ici parle de nous, de ce que nous étions et de ce que nous devons cesser d'être. Cette histoire parle du travail qui nous attend. Cette histoire commence aujourd'hui. »

Extrait de la préface du rapport final de la Commission de la Vérité et de la Réconciliation du Pérou (CVR), par Dr Salomón Lerner, Président de la CVR

Un compte rendu de 15 mois

Avril 2003–juin 2004

Une expansion des programmes associée à une consolidation organisationnelle et une transition sont venues marquer la troisième année de l'ICTJ. Répondant à des demandes d'assistance de plus en plus nombreuses, le Centre gère un nombre croissant de programmes par pays, tout en se concentrant davantage sur les alliances et le développement des capacités, le travail d'information et l'analyse, la recherche et son nouveau Programme au Moyen Orient et en Afrique du Nord (MENA). Afin de répondre au besoin grandissant d'expertise en matière de justice transitionnelle au Moyen Orient, l'ICTJ a créé MENA en septembre 2003, programme dirigé par Hanny Megally, professionnel des droits de l'homme de réputation internationale qui possède plus de 27 ans d'expérience dans cette région.

Le personnel et les consultants de l'ICTJ ont effectué plus de 90 missions dans 21 pays où le Centre possède actuellement des programmes et dans d'autres pays où il évalue de futures initiatives. Cette année, l'ICTJ s'est engagé pour la première fois dans sept pays, répondant aux demandes d'assistance de parties en Algérie, au Burundi, en Colombie, en République Démocratique du Congo (RDC), au Libéria, en Irak et au Maroc. (Se reporter aux pages 6–9 pour de plus amples informations sur l'Irak et le Maroc).

Au cours de l'année passée, le Centre a approfondi son expertise dans divers aspects de son travail dans les pays, notamment dans le domaine des poursuites judiciaires, des réparations, de la question de la différence des sexes, des disparitions et de la mémoire. L'ICTJ a offert des conseils aux programmes de poursuites judiciaires dans cinq pays (Guatemala, Mexique, Pérou, Sierra Leone et Timor-Leste), a fourni des observations sur les poursuites judiciaires existantes ou a proposé des poursuites judiciaires dans d'autres pays (Colombie, RDC, Indonésie et Irak) et a développé les relations qu'il entretient avec le Tribunal Pénal International pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie, ainsi qu'avec la Cour Pénale Internationale (se reporter à la page 20). Le Centre a travaillé en étroite collaboration avec six commissions de la vérité (Ghana, Maroc, Pérou, Sierra Leone, Timor-Leste et Etats-Unis à Greensboro, en Caroline du Nord) et a offert des conseils à des partenaires de quatre pays où des délibérations à propos d'une commission de la vérité sont en cours (RDC, Kenya, Libéria et Paraguay). Des Programmes de réparations dans cinq pays (Ghana, Guatemala, Pérou, Sierra Leone et Timor-Leste) ont bénéficié des conseils de l'ICTJ en matière de politique (se reporter aux pages 21–22). Le Centre a renforcé son engagement vis-à-vis de la réforme des institutions au travers de sa contribution à la conception d'un programme d'assainissement (« vetting ») pour les forces de l'ordre au Libéria et la création d'un programme national pour contrôler le Tribunal Spécial pour la Sierra Leone.

Les relations que l'ICTJ et les Nations Unies et sa communauté diplomatique adjacente entretiennent se sont approfondies et étendues. Le Centre a animé un séminaire sur la justice transitionnelle pour de hauts membres de plusieurs départements et agences des Nations Unies. L'ICTJ a également co-organisé une série de séminaires pour des représentants des états membres des Nations Unies qui se sont montrés intéressés, ainsi que pour les fonctionnaires des Nations Unies et les représentants d'ONG, ceci venant contribuer au rapport du Secrétaire Général sur la justice et l'état de droit. Le personnel de l'ICTJ prit la parole devant le Conseil de Sécurité des Nations Unies pour la première fois : en janvier 2004, le vice-président Ian Martin prit la parole lors d'une réunion Arria Formula sur la réconciliation dans les situations post-conflit et en juin 2004, il s'adressa au Conseil lors d'une séance officielle sur le rôle de la société civile.

L'ITCJ collabora également étroitement avec plusieurs ONG, des entités intergouvernementales et des universités qui travaillent sur des questions de justice transitionnelle. Au cours de cette période, le Centre fit plus de 100 présentations officielles et joua un rôle majeur dans plus de 90 conférences à travers le monde.

Au début de l'année 2004, l'ICTJ, en partenariat avec l'École de Droit de l'Université du Chili, étendit son Programme de Bourses sur la Justice Transitionnelle avec le lancement d'un programme basé à Santiago, au Chili, qui inclut 24 participants venus de 13 pays d'Amérique Latine. Le Programme de Bourses au Cap, en Afrique du Sud, a joui d'une troisième année couronnée de succès, avec deux cohortes de 12 participants chacune, participants venus de 13 pays d'Afrique, d'Asie et du Moyen Orient (se reporter aux pages 35–36).

Le projet Alliance pour la Justice Transitionnelle de l'ICTJ, qui facilite l'échange transfrontalier des connaissances, a également gagné du terrain. Le Groupe d'Affinité sur la Gestion des Commissions de la Vérité organisa quatre réunions, en Italie, au Maroc, au Pérou et en Sierra Leone, réunissant de hauts dirigeants de commissions de la vérité pour aborder des thèmes et des défis communs (se reporter à la page 17–18). Le travail du Centre sur les mémoriaux a progressé lorsque le Centre s'est joint à la Coalition Internationale des Musées de Sites Historiques de la Conscience afin d'examiner l'impact positif des mémoriaux sur les droits de l'homme et la justice dans les sociétés post-conflit (se reporter à la page 53).

Au début de l'année 2004, le Centre lança une série de publications comprenant des études de cas, des études thématiques et des documents de politique générale (se reporter aux pages 16 et 41). L'étude détaillée de l'ICTJ sur les programmes de réparations à travers le monde ne paraîtra qu'à l'été 2005, mais elle a déjà contribué de manière considérable au travail du Centre dans plusieurs pays, notamment le Libéria et le Burundi (se reporter aux pages 21–22). Le développement d'une analyse systématique des problèmes de conception et de mise en œuvre des programmes d'assainissement à travers le monde constitue le second projet de recherche essentiel de l'ICTJ. Cette analyse est déjà appliquée dans divers contextes (se reporter aux pages 23–24).

Le Centre est passé par des changements structurels significatifs au cours de cette période. En juin 2004, Juan E. Méndez (lire l'encadré de la page 14) vint prendre la direction de l'ICTJ après que le président fondateur, Alex Boraine, soit retourné dans son pays natal, l'Afrique du Sud, pour y ouvrir un bureau de l'ICTJ au Cap. En qualité de Président du Conseil d'Administration, Dr Boraine continuera à jouer un rôle actif dans la direction dans laquelle le Centre compte s'engager dans le futur ainsi que dans son développement. Richard Goldstone, ancien juge du Tribunal Constitutionnel de l'Afrique du Sud et Samantha Power, fondatrice du Centre Carr pour la Politique des Droits de l'Homme à l'Université de Harvard, ont tous deux rejoint le Conseil en mars 2004.

L'ICTJ organisa ou facilita plusieurs événements qui aidèrent à sensibiliser l'opinion publique vis-à-vis des questions de justice transitionnelle à travers le monde. En juin 2003, le Centre, avec la Commission de la Vérité et de la Réconciliation du Pérou, la Mission du Pérou aux Nations Unies et le Programme de Développement des Nations Unies donna une conférence qui vint encourager le travail de la Commission et la parution de son rapport final. Dans le cadre de l'Asia Society/la Série de Discussions sur la Justice Transitionnelle de l'ICTJ, la Society, le Centre et Human Rights Watch organisèrent une conférence en septembre 2003, réunissant des activistes, des responsables politiques, des représentants d'ONG et des universitaires afin de recentrer l'attention publique sur la lutte contre l'impunité pour le génocide cambodgien. En novembre 2003, le Centre des Affaires Internationales de l'Université de New York, en collaboration avec

l'ICTJ, organisa une conférence sur les questions et stratégies de justice transitionnelle. Etaient présents le juge Navanethem Pillay de la Cour Pénale Internationale et Dr Boraine.

Le premier document d'une série de nouvelles publications du Centre fut un rapport dressant la carte des initiatives en matière de justice transitionnelle en Indonésie. Ce rapport fut diffusé à l'occasion d'une réception organisée dans les bureaux du Centre à New York en janvier 2004. En mai 2004, l'ICTJ, avec le concours du Centre des Droits de l'Homme de l'Université de Californie, Berkeley, publia « Les voix irakiennes », la première étude détaillée des perspectives irakiennes sur la justice transitionnelle. Cette étude fut lancée à l'occasion d'une table ronde co-sponsorisée par l'Académie Internationale de la Paix qui réunit des responsables politiques clés (se reporter à la page 6). En partenariat avec la Commission Nationale de Réconciliation du Ghana, la Mission au Ghana des Nations Unies et l'Ecole de Droit de l'Université de Fordham, l'ICTJ organisa une présentation en mars 2004, analysant le travail et les progrès de la Commission. Le Centre anima également plusieurs débats le soir, des discussions à l'heure du déjeuner et projeta des films portant sur différents sujets.

Le site Web de l'ICTJ (www.ictj.org), source clé d'informations sur le Centre et la justice transitionnelle, a vu le nombre de ses visiteurs augmenter de trente pour cent et le nombre de connections augmenter de trente et un pour cent au cours de l'année précédente. Le lectorat du bulletin bimensuel de l'ICTJ, « La justice transitionnelle dans l'actualité » a augmenté de soixante pour cent. (Pour s'abonner, envoyer une demande à subscribe@ictj.org). Dans l'espoir de toucher un public international plus large, le centre a publié des versions abrégées du Rapport Final 2002/2003 en langue française et en langue espagnole et publiera le Rapport 2003/2004 en arabe, en français et en espagnol.

L'ICTJ a considérablement élargi son image médiatique, apparaissant dans presque cent communications de la presse écrite, parlée et télévisée, dont *The Associated Press*, BBC World Service, Canadian Broadcasting Corporation, le *Chicago Tribune*, CNN, le *Financial Times*, *International Herald Tribune*, *Knight-Ridder*, *Miami Herald*, Bulletin d'Informations avec *Jim Lehrer (Newshour with Jim Lehrer)*, *Newsweek*, le *New York Times*, NPR, *Reuters*, *United Press International* et le *Washington Post*, ainsi que dans des sources médiatiques locales.

Juan E. Méndez, Président de l'ICTJ, juin 2004–

M. Méndez, avocat, défenseur et universitaire, a consacré sa carrière de 30 années à la défense des droits de l'homme. Originaire d'Argentine, M. Méndez y débuta sa carrière juridique en représentant des prisonniers politiques — travail pour lequel il fut emprisonné et torturé par la dictature militaire et adopté en tant que « prisonnier politique » par Amnesty International. Après sa libération à la fin des années 1970, il vint s'installer aux Etats-Unis et consacra 15 années à Human Rights Watch à travailler sur les Amériques et, en 1994, y exerça la fonction d'avocat général. De 1996 à 1999, M. Méndez fut le directeur de l'Institut Inter-Américain des Droits de l'Homme au Costa Rica. Il a également servi comme président et vice-président de la Commission Inter-Américaine sur les Droits de l'Homme. M. Méndez arrive à l'ICTJ d'un poste de professeur de droit et de directeur du Centre pour les Droits Civils et Humains de l'Ecole de Droit de l'Université de Notre Dame. En juillet 2004, M. Méndez fut nommé Conseiller Spécial aux Nations Unies pour la Prévention du Génocide.

Le bureau nouvellement créé de l'ICTJ en Afrique du Sud, où le Programme de Bourses du Centre est basé (au Cap), est dirigé par Alex Boraine et administré par Paddy Clark.

Vue d'ensemble des programmes

Programmes par pays

Il n'existe pas deux initiatives de justice transitionnelle qui se ressemblent ; chaque nouvel effort engagé vient produire un nouveau jeu de leçons et de pratiques meilleures. L'ICTJ répond aux demandes provenant des groupes de la société civile, des gouvernements et des organisations internationales en fournissant informations comparées, analyse politique et assistance juridique et technique aux pays en proie au legs des violations massives des droits de l'homme. Au travers de missions dans les pays et de l'entretien de relations durables avec leurs homologues locaux, le Centre fournit conseils et soutien aux institutions judiciaires et de recherche de la vérité, aux programmes de réparations et aux efforts qui sont fournis pour réformer les institutions responsables de violations des droits de l'homme.

Alliances et développement des capacités

L'ICTJ se consacre à habiliter les organisations, les institutions et les défenseurs des droits de l'homme impliqués dans la justice transitionnelle. A cette fin, le Centre a cherché à favoriser l'échange d'idées et d'informations en construisant un réseau international d'organisations et d'individus se consacrant au legs des violations des droits de l'homme commises par le passé. Au travers de l'Alliance pour la Justice Transitionnelle, l'ICTJ aide à construire et participe aux « groupes d'affinité » qui créent des occasions pour les professionnels des droits de l'homme et de la démocratie venus du monde entier de discuter des expériences et inquiétudes qu'ils partagent et de formuler des stratégies de justice transitionnelle. L'ICTJ dirige le Programme de Bourses sur la Justice Transitionnelle, stage de formation intensif qui s'adresse aux défenseurs des droits de l'homme. Il développe également du matériel et offre des stages de formation et des colloques pour ceux dont la tâche est de concevoir et de mettre en place des programmes de justice transitionnelle.

Travail d'information et analyse

Consigner les expériences, les comparaisons entre les pays et les leçons clés se dégagent d'un éventail d'initiatives de justice transitionnelle à travers le monde reste une priorité pour l'ICTJ. Le Centre vise à rendre ces informations facilement accessibles à ses collègues de travail ainsi qu'à bon nombre d'autres personnes, notamment aux responsables politiques au sein des organisations intergouvernementales, au travers de séminaires et de publications traitant de thèmes spécifiques. Intimement persuadé que les projets communs renforcent le champ de la justice transitionnelle, l'ICTJ collabore étroitement avec les

organisations des droits de l'homme, les universités, les Nations Unies et bien d'autres. Le Centre de Documentation de l'ICTJ centralise également un large éventail de savoir et de documentation fondamentale sur la justice transitionnelle.

Recherche

Le champ de la justice transitionnelle couvre une gamme de disciplines très variée, comprenant le droit, la politique, la médecine légale, l'économie, l'histoire, la psychologie et l'art. L'ICTJ s'efforce de développer une large compréhension du champ dans son ensemble et d'identifier les questions qui méritent davantage de recherche et d'analyse. En collaborant avec des collègues dans des sociétés en transition et en confiant souvent des études à des consultants extérieurs, le Centre vise à ce que sa recherche aborde les questions complexes auxquelles les responsables politiques et les activistes sont confrontés. Son travail consistant à identifier et aborder les lacunes les plus importantes dans le monde du savoir, il a l'avantage de fournir une analyse comparée à son personnel et aux praticiens du monde entier.

Programme du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

En ajoutant à ses programmes déjà existants un programme centré sur la justice transitionnelle au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, l'ICTJ cherche à faciliter et à encourager les efforts faits en vue de mettre fin à la culture de l'impunité et tente de contribuer au changement démocratique de la région. Grâce à l'expertise juridique et l'expérience de son personnel et des experts venus de l'extérieur, le programme fournit assistance technique, analyse et conseils aux gouvernements et aux acteurs de la société civile de la région. Travaillant avec des partenaires locaux, le programme dirige des stages de formation dans le pays même et dans la région, dans le but de formuler des stratégies de justice transitionnelle en prévision de davantage de transition démocratique. Le programme travaille également en étroite collaboration avec les organisations des droits de l'homme locales ; rentre en contact avec les responsables politiques clés afin de leur fournir des informations sur les questions de justice transitionnelle ; édite des publications analytiques et descriptives sur la justice transitionnelle ; et crée et diffuse sa collection de documents sur la justice transitionnelle en arabe afin d'élaborer le canevas nécessaire pour parvenir à un accord en ce qui concerne les violations commises dans le passé.

Programmes par pays

Pour en apprendre davantage sur l'Unité des programmes par pays de l'ICTJ, dirigée par Paul van Zyl, se reporter à la section « Les lieux où nous travaillons » aux pages 25–34.

Travail d'information et analyse

L'ICTJ collabore étroitement avec, entre autres, les organisations des droits de l'homme, les universités, les Nations Unies, travaillant sur des projets qui renforcent le champ de la justice transitionnelle. L'unité de Travail d'Information et Analyse, dirigée par Priscilla Hayner, a approfondi ses relations avec les Nations Unies en participant à un certain nombre d'activités au cours de l'année passée. En février, à la demande du Secrétaire Général Kofi Annan, l'ICTJ anima un séminaire de deux jours sur la justice transitionnelle pour les sous-secrétaires généraux et d'autres responsables du Département des Affaires Politiques, du Département des Opérations pour le Maintien de la Paix, du Bureau du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme, du Bureau des Affaires Juridiques, du Bureau du Haut Commissaire pour les Réfugiés, de l'UNICEF, du Programme de Développement des Nations Unies et du Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires.

L'ICTJ aida également à organiser, conjointement avec les Missions du Royaume Uni et de la Finlande, une série de séminaires destinés aux représentants des états membres des Nations Unies intéressés, ainsi qu'aux fonctionnaires des Nations Unies et aux représentants d'ONG. Ces séminaires eurent lieu pendant la rédaction du rapport du Secrétaire Général sur la justice et l'état de droit qui lui fut réclamé par le Conseil de Sécurité en septembre 2003.

Le Centre prit la parole devant le Conseil de Sécurité des Nations Unies en janvier 2004, lors d'une réunion Arria Formula, sur le thème de la réconciliation. En juin 2004, le Centre fut une des deux organisations non gouvernementales à qui il fut demandé de prendre la parole devant le Conseil lors d'une séance officielle — ceci se produit rarement — pour explorer le rôle de la société civile. Le vice-président, Ian Martin, prononça les deux discours.

L'ICTJ lança une série de publications au début de l'année 2004 avec la sortie d'Etudes de Cas sur la Commission de la Vérité et de la Réconciliation en Sierra Leone et le Tribunal Spécial. En collaboration avec d'autres unités de programmes, un certain nombre d'Articles Thématiques furent également publiés, fournissant davantage d'analyse comparative approfondie sur les questions de justice transitionnelle ; tous sont disponibles sur le site Web de l'ICTJ (se reporter à aux pages 41–42 pour une liste sommaire). Il fut réclamé à l'ICTJ des études portant sur l'expérience des tribunaux mixtes et sur le problème de la gestion des informations auquel les commissions sont confrontées. Le Centre de Documentation a élargi sa collection de sources premières et secondaires, notamment sa possession de vidéos.

L'ICTJ a continué à renforcer ses liens avec des organisations partenaires, travaillant en étroite collaboration avec de nombreuses ONG, des entités intergouvernementales et des universités. Sa collaboration avec les centres des écoles de droit et les centres des droits de l'homme dans un certain nombre d'universités lui a tout particulièrement profité. Les 73 internes et externes qui rejoignirent le Centre au cours de cette période, représentant 27 nationalités et 30 langues parlées et venant de plus de 30 universités du monde entier, permirent de développer de manière significative le travail de l'ICTJ consacré aux programmes.

Alliances et développement des capacités

A travers son travail et dans le cadre de ses principaux programmes, l'ICTJ cherche à renforcer la capacité des individus et des institutions partenaires (notamment les organisations non gouvernementales, les groupes de victimes, les commissions de la vérité et les plaignants) à affronter les legs des violations des droits de l'homme commises par le passé.

Dirigée par Louis Bickford, l'Unité Alliances et Développement des Capacités est responsable de trois domaines de travail : le réseau de relations internationales, les programmes de bourses et le développement du matériel de formation.

Les réseaux internationaux

Afin de partager les leçons tirées des expériences comparées et de faciliter l'échange de savoir d'une région à une autre sur des thèmes particuliers, le projet intitulé l'Alliance pour la Justice Transitionnelle a pour objet de mettre en place des groupes de travail multinationaux. Le Groupe d'Affinité sur la Gestion des Commissions de la Vérité (voir l'encadré ci-dessous) permet aux hauts dirigeants de commissions de la vérité de discuter de problèmes communs. Le Groupe d'Affinité des ONG Africaines offre la possibilité aux leaders d'organisations africaines de discuter du modèle de la justice transitionnelle en Afrique sub-saharienne. Ce groupe a permis la création du Réseau de l'Afrique de l'Ouest sur la Justice Transitionnelle (WANT Justice), dirigé par le CDD-Ghana.

Programme de bourses

L'ICTJ assure deux programmes de bourses qui sont séparés mais similaires, au Cap, en Afrique du Sud et à Santiago, au Chili. Les deux programmes sont des stages intensifs à multiples facettes sur la justice transitionnelle, les droits de l'homme et la démocratisation (se reporter aux pages 35–36).

Développement de matériel de formation

L'ICTJ développe du matériel de formation pour, entre autres, son personnel, qui est utilisé lors de séminaires et de stages qui se tiennent dans le monde entier, y compris lors de programmes de formation pour les ONG ou les universités. L'ICTJ a co-organisé des stages de formation, tels qu'un séminaire de trois jours pour la jeunesse engagée politiquement en ex-Yougoslavie, qui eut lieu en Grèce en septembre 2003. La ressource principale des programmes de formation du Centre consiste en un module de formation, une grande compilation de matériel, fréquemment remis à jour et révisé, conçu pour aider les hauts membres du personnel à enseigner les stratégies de justice transitionnelle. Ce module a été mis à l'épreuve de manière très rigoureuse lors du *Trainers Institute* de l'ICTJ (Institut des Formateurs de l'ICTJ) en février 2004, pour lequel un petit groupe d'enseignants et d'experts en justice transitionnelle se sont réunis pour examiner d'un oeil critique le module et offrir des recommandations pour son amélioration.

Le Groupe d'Affinité sur la Gestion des Commissions de la Vérité

Le Groupe d'Affinité sur la Gestion des Commissions de la Vérité (MTC) fut créé en décembre 2002 afin de promouvoir l'échange d'idées et de stratégies parmi les hauts dirigeants des commissions de la vérité en cours et passées. L'objectif de ce groupe de travail est de créer un espace où les individus ayant des préoccupations similaires ont l'opportunité d'apprendre les uns des autres et de réfléchir de manière créative à leurs responsabilités professionnelles. Le groupe MTC s'est régulièrement réuni afin de discuter des activités des commissions de la vérité qui sont en cours et d'échanger leurs expériences sur un nombre de questions qu'ils ont en commun. Ne sont autorisés à participer que les individus qui exercent ou ont exercé des fonctions de haut rang au sein des commissions de la vérité. Le secrétaire de direction de la Commission de la Vérité et

de la Réconciliation du Pérou en est un des membres fondateurs. Au cours de l'année 2003–2004, le groupe MTC organisa les réunions suivantes :

Lima, Pérou

Prenant appui sur les expériences de la Commission de la Vérité et de la Réconciliation du Pérou, cette réunion examina les questions relatives aux audiences publiques et à la gestion de la recherche et des données.

Bellagio, Italie

La réunion porta sur la rédaction en collaboration d'un rapport, qui fut publié plus tard à la fois par l'ICTJ et le CDD-Ghana, sur « Les commissions de la vérité et les ONG : la relation essentielle ».

Freetown, Sierra Leone

La réunion analysa les meilleures pratiques en matière de rédaction de rapports finals, notamment les questions de diffusion et de suivi à long terme.

Maroc

Séance de brain-storming lors des premières étapes de la commission de la vérité du Maroc. La réunion se concentra sur les stratégies de communication, les audiences et la prévision des rapports finals.

Recherche

Dirigée par Pablo de Greiff, l'Unité de Recherche est actuellement engagée dans deux projets à grande échelle : les réparations (se reporter aux pages 21–22) et l'assainissement (« vetting ») (se reporter aux pages 23–24). Ces deux projets étant sur le point d'être achevés, l'ICTJ a également entamer l'élaboration de ses deux prochaines initiatives, qui débiteront en octobre 2004.

Le premier projet, portant sur la question de la différence des sexes et des réparations, cherche à explorer les approches qui permettraient d'introduire la dimension de la différence des sexes dans les programmes de réparations. Dans la plupart des sociétés en transition, les femmes jouent un rôle fondamental dans la réponse à la violence — en recherchant les victimes, en reconstituant les familles et en réclamant la justice — et, en tant que chefs de famille, elles sont confrontées à de graves problèmes. Au travers d'études de pays et d'études thématiques sur la différence des sexes et les réparations, l'ICTJ examinera les stratégies qui permettent de développer au maximum le recours potentiel auquel les femmes victimes et leur famille ont accès.

En second lieu, l'ICTJ examinera la relation entre les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) et les stratégies de justice transitionnelle. Tandis que les programmes de DDR figurent de plus en plus souvent dans les contextes transitionnels et post-conflit, ils ont été traités essentiellement comme une question de sécurité, avec peu d'attention prêtée à la justice transitionnelle. Cette séparation peut détruire les assises des programmes de DDR dans certaines circonstances, par exemple en fournissant aux combattants (certains d'entre eux pourraient être des auteurs de crimes) plus de compensations que ne reçoivent les victimes des programmes de réparations ou lorsque des membres du personnel, renvoyés de leur position au sein des forces de sécurité, sont réintégrés via les programmes de DDR. De surcroît, les processus de DDR n'ont jamais été associés aux commissions de la vérité, même si une telle association pourrait fournir de précieuses informations. Le projet comprendra des études de pays

et des études thématiques ; une identification claire des objectifs, des mécanismes et des outils ; et une structure normative afin de guider la planification future.

Dans chacun de ces projets, l'ICTJ s'engagera à réunir des auteurs et des experts locaux afin qu'ils offrent des réponses à ces questions fondamentales. Le Centre tentera de combler les lacunes en ce qui concerne les informations et les analyses et oeuvrera également pour la compréhension de la contribution des approches de justice transitionnelle au développement des sociétés démocratiques.

Programme du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

Dirigé par Hanny Megally, le Programme du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord s'efforce de renforcer les initiatives de justice transitionnelle dans la région en fournissant une assistance dans le pays même et en développant les capacités au travers de formation, de travail d'information sur le terrain, de collaboration locale et de diffusion d'informations et d'analyses.

Se concentrant sur la « disparition » de défenseurs des droits de l'homme et de figures de l'opposition, l'ICTJ a organisé des séminaires et des interventions permettant d'établir un réseau de relations afin de guider et de renforcer les efforts des ONG réclamant la vérité et la justice en Algérie, en Irak, au Liban, au Maroc et au Yémen. Un séminaire régional, qui se tint au Maroc en juillet 2004, rassembla des défenseurs des droits de l'homme de ces pays pour aider à développer des stratégies de justice transitionnelle.

L'ICTJ travaille également en collaboration étroite avec les gouvernements qui cherchent à établir la vérité et la responsabilité au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (se reporter aux pages 6–9 pour de plus amples informations sur l'Irak et le Maroc). L'approche du Centre se distingue par l'emploi qu'il fait de personnes possédant des dizaines d'années d'expérience en matière de droits de l'homme dans la région, ainsi que d'experts venus de l'extérieur qui possèdent une expérience des processus de justice transitionnelle dans leur pays, pour aider les partenaires locaux à formuler des campagnes plus efficaces. L'approche de l'ICTJ, à savoir un travail de collaboration, est déjà bien respectée dans la région et elle lui a permis de rester en contact avec des leaders clés, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des gouvernements, qui cherchent à développer des politiques constructives pour prendre des mesures en ce qui concerne le passé.

Ayant pleinement conscience de la pénurie de littérature dans la langue arabe, l'ICTJ a traduit du matériel fondamental qui fut distribué lors de séminaires et d'ateliers en Irak, en Jordanie et au Maroc et fut téléchargé comme ressource sur le site Web du Centre. En 2004, l'ICTJ a également commencé à traduire son bulletin bimensuel, « La justice transitionnelle dans l'actualité » en arabe et à le distribuer à un large éventail de défenseurs des droits de l'homme dans la région.

Poursuites

La justice pénale est un élément essentiel d'une réponse complète aux violations massives des droits de l'homme et devrait être poursuivie aussi souvent que possible. Tandis que les poursuites doivent nécessairement se concentrer sur l'accusé, ces efforts devraient également viser à restaurer la dignité des victimes et la confiance du public dans l'état de droit.

En ce qui concerne les poursuites à l'échelle nationale, l'ICTJ a produit des analyses détaillées du Bureau du Procureur Spécial au Mexique et du Tribunal Ad Hoc des Droits de l'Homme à Jakarta. Le Centre a travaillé en collaboration étroite avec le Procureur Spécial au Guatemala, fournissant une aide au développement des enquêtes sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Il a également conseillé le Procureur Général péruvien et les groupes de la société civile sur les stratégies pour enquêter sur et juger les crimes commis entre 1980 et 2000. L'ICTJ a offert des conseils au Congrès et au gouvernement colombien sur les stratégies nécessaires pour mettre fin à l'impunité et préserver la responsabilité dans le contexte des propositions de démobilisation des forces paramilitaires. Il a également aidé les Nations Unies dans la préparation d'une étude de faisabilité sur la responsabilité au Burundi. De manière plus générale, il a conseillé les médiateurs et la société civile sur les conséquences de la loi d'amnistie pour la responsabilité pénale.

Concernant les tribunaux mixtes — tribunaux composés de représentants de la communauté internationale et de la communauté nationale — l'ICTJ a mené une étude sur l'Unité des Crimes Graves et les Commissions d'Enquête Spéciales au Timor-Leste. Il a également fait une analyse de la première année du Tribunal Spécial pour la Sierra Leone et a travaillé en collaboration étroite avec le tribunal sur un certain nombre de questions. Le Centre a convenu, avec l'Asia Society, d'un séminaire sur les Chambres Extraordinaires au Cambodge et a fourni un certain nombre d'observations sur le Tribunal Spécial pour l'Irak. L'ICTJ s'est documenté sur des études de cas de tribunaux mixtes au Kosovo, en Sierra Leone et au Timor-Leste, en plus des études mentionnées ci-dessus, afin de produire une analyse détaillée. Finalement, il travaille actuellement à la rédaction d'un document portant sur la stratégie d'achèvement du Tribunal Pénal International au Rwanda et de celui en ex-Yougoslavie.

L'ICTJ attache une importance particulière à l'existence de la Cour Pénale Internationale (CPI) et de son impact international potentiel. Le Centre a développé une relation étroite avec la CPI et a participé à plusieurs réunions d'experts. L'ICTJ a fourni un avant-projet sur le *Trust Fund for Victims* (les Fonds pour les Victimes) et, avec l'Institut Liu pour les Etudes Internationales, a convoqué une réunion abordant la question de l'espace d'impunité pour prendre des mesures concernant les auteurs de crimes qui ne seront pas poursuivis en justice. Il a également conseillé des médiateurs sur l'importance de la CPI pour la médiation dans le conflit et sur la possible création d'une capacité judiciaire d'intervention rapide pour répondre aux crimes systématiques.

Réparations

De quelle façon une nation cherche-t-elle à réparer les torts, à restaurer les droits et à rétablir la confiance lorsque les victimes se comptent par milliers sur une période de nombreuses années ? La recherche de pointe de l'ICTJ sur les programmes de réparations ainsi que son travail détaillé au Pérou depuis 2002 ont placé le Centre dans une position unique qui lui permet de s'engager plus profondément sur ce thème. Au travers de son travail dans les pays, l'ICTJ est parvenu à aider les acteurs locaux à élaborer les questions de réparations appropriées à chaque situation, en partageant avec eux des informations et des analyses pertinentes portant sur des expériences à la fois anciennes et d'actualité.

L'ICTJ a continué son travail au Pérou, où un document rédigé en collaboration avec APRODEH, un organisme partenaire, sert de structure pour les recommandations sur les réparations de la Commission de la Vérité et de la Réconciliation (CVR). Le Centre a fourni des conseils sur des avant-projets et a facilité la communication entre la CVR, les organisations des droits de l'homme et les groupes de victimes à propos des options et demandes en termes de stratégies. Un consultant a aidé ces groupes à développer des stratégies de mise en œuvre. L'ICTJ et APRODEH ont également publié un document sur le projet d'un Bureau d'Enregistrement National des Victimes.

Avec les commissions de la vérité au Ghana, en Sierra Leone et au Timor-Leste commençant à rédiger leur rapport final et leurs recommandations, l'ICTJ répondit à leurs demandes d'informations et d'analyses sur les réparations. Travaillant avec le CDD-Ghana, le Centre dirigea un séminaire destiné aux organisations de la société civile afin de réfléchir aux questions sur les réparations et de fournir des idées à la Commission pour la Réconciliation Nationale (CNR). Par la suite, l'ICTJ et le CDD présentèrent à la CNR une compilation d'articles abordant des principes légaux pertinents, des précédents concrets et des options pour les réparations. Une consultante péruvienne partagea son expertise avec la Commission du Timor-Leste et l'ICTJ fournit également des conseils sur les questions de réparations à la Colombie, au Guatemala et au Maroc.

Les différences entre les pays en matière de contexte, de structures institutionnelles et de ressources sont autant d'éléments qui nécessitent une approche nuancée et une gamme d'options en matière de politique. Par contre, les défis sont similaires : définir clairement les concepts et les objectifs ; aborder les questions financières ; répondre de manière honnête au nombre écrasant de victimes et à un éventail de violations ; surmonter les inégalités dans le cadre de recours judiciaires isolés ; et renforcer la dignité des victimes en créant un lien entre les réparations et la recherche de la vérité, la responsabilité et la réforme.

Projet de recherche sur les réparations

Le premier projet de recherche phare de l'ICTJ sur les réparations est sur le point d'être achevé. Les auteurs de celui-ci se sont réunis lors de la dernière phase du projet au Centre de Conférence de la Fondation Rockefeller à Bellagio, en Italie, en octobre 2003. Ce rendez-vous a permis de renforcer les efforts pour construire un réseau d'expertise internationale sur les réparations. Les conclusions de la recherche ont déjà généré un immense enthousiasme et elles ont amené le Centre de Recherche pour le Développement International à sponsoriser un congrès à Ottawa en mars 2004. L'ICTJ travaille actuellement avec le Centre pour lancer un projet de deux ans sur la question de la différence des sexes et les réparations.

La parution de la recherche sur les réparations est prévue pour l'été 2005, sous le titre *Repairing the Past: Compensation for Victims of Human Rights Abuse* (« Réparer le Passé : Compensations pour les Victimes des Violations des Droits de l'Homme »), document rédigé par le directeur de recherche Pablo de Greiff.

Le Volume I contiendra les études de cas suivantes : Allemagne — réparations pour l'Holocaust, A. Colonomos et A. Armstrong ; Allemagne — compensation pour le travail forcé, J. Authers ; la Commission de Compensation des Nations Unies, H. van Houtte, H. Das et B. Delmartino ; compensation pour les victimes du 11 septembre, S. Issacharoff et A. Morawiec Mansfield ; réparations pour les Japonais-Américains, E. Yamamoto ; Argentine — réparations économiques, M. Guembe ; Chili — réparations pour les violations des droits de l'homme, E. Lira ; Brésil — programme de réparations, I. Cano et P. Ferreira ; Salvador et Haïti — projets de réparations des commissions de la vérité, A. Segovia ; Afrique du Sud — programme de réparations, C. Colvin ; Malawi — réparations, D. Cammack.

Le Volume II contiendra les études thématiques suivantes : justice et réparations, P. de Greiff ; réparations, droit international et justice internationale, R. Falk ; l'importance du droit des droits de l'homme inter-américain et de sa pratique, A. Carrillo ; réparations et procès civil, J. Malamud-Goti et L. Grosman ; une perspective psychologique des réparations, B. Hamber ; réparations pour la violence sexuelle, C. Duggan et A.M. Abusharaf ; réparations et santé mentale, M.B. Lykes et M. Mersky ; financement du programme de réparations, A. Segovia ; et réparations et procédés de microfinance, H.D. Seibel et A. Armstrong.

Le Volume III contiendra des documents et la législation de 12 études de pays.

L'assainissement (« vetting »)

Les pays qui connaissent une transition vers la démocratie créent fréquemment des procédures pour révoquer des employés de la fonction publique qui abusent de leur pouvoir, qui sont corrompus et incompetents afin de construire des institutions plus performantes et dignes de confiance. La procédure de contrôle et d'assainissement des individus, en particulier dans les secteurs de la sécurité et de la justice, est largement reconnue comme une mesure clé de la réforme du gouvernement. Toutefois, le thème de l'assainissement a reçu peu d'attention systématique et, par conséquent, de nombreuses procédures se trouvent être mal gérées et déloyales.

Le projet de recherche d'une année de l'ICTJ sur l'assainissement cherche à combler cette lacune. L'assainissement consiste à examiner l'emploi ainsi que d'autres documents officiels afin de recruter ou de renvoyer. Le projet cherche à clarifier le concept de l'assainissement et sa relation aux autres mécanismes de justice transitionnelle ; à fournir des informations détaillées sur des affaires importantes ; et à développer des « outils » qui permettent de proposer différentes méthodes d'assainissement qui soient adaptées à différentes institutions publiques. En association avec le Centre de Documentation des Droits de l'Homme hongrois, l'ICTJ va produire des directives pour la conception de programmes d'assainissement ainsi qu'un recueil d'études de cas :

L'assainissement et la justice transitionnelle (A paraître prochainement, 2005)

« Les efforts d'assainissement en Argentine » (« Vetting efforts in Argentina ») *Valeria Barbuto*

« Le Salvador » (« El Salvador ») *David Holiday*

« Gradualisme rapide et résultats incertains : l'assainissement dans la Grèce post-autoritaire » (« Swift Gradualism and Variable Outcomes: Vetting in Post-authoritarian Greece ») *Dimitri Sotiropoulos*

« Lorsque l'Etat choisit de ne pas appliquer la procédure d'assainissement : l'expérience sud-africaine dans la transition, 1990–1996 » (« When the State Chooses Not to Vet: The South African Experience in Transition, 1990–1996 ») *Jonathan Klaaren*

« L'assainissement des forces de police, des juges et des procureurs en Bosnie et

Herzégovine, 1999–2004 » (« Vetting Police, Judges and Prosecutors in Bosnia and Herzegovina, 1999–2004 ») *Alexander Mayer-Rieckh*

« La loi de la lustration en Pologne » (« The Lustration Law in Poland ») *Adam Czarnota*

« L'assainissement en Hongrie » (« Vetting in Hungary ») *Peter Hack, Elizabeth Barrett, and Ágnes Munkácsy*

« La législation entre la révolution tchèque et l'état de droit » (« Legislation between the Czech Revolution and the Rule of Law ») *Jiri Priban*

« Le bouclier, l'épée et le parti : l'assainissement du secteur public de l'Allemagne de l'Est » (« The Shield, the Sword, and the Party: Vetting the East German Public Sector ») *Christiane Wilke*

Fournir des conseils stratégiques en matière d'assainissement

L'ICTJ est en train de pousser plus loin l'expertise et les leçons de son projet de recherche pour offrir des conseils sur la conception et la mise en œuvre de mécanismes d'assainissement dans le monde entier. En janvier, sur l'invitation des Nations Unies, le Centre s'est rendu au Libéria et a recommandé des mesures pour réformer le secteur fragmenté de la sécurité et procéder à l'assainissement de son personnel. L'ICTJ a également travaillé avec l'Association Nationale de l'Application du Droit au Libéria afin d'organiser une conférence sur la réforme et l'assainissement du secteur de la sécurité pour permettre une participation plus grande de la société civile.

Les représentants de la société civile du Burundi ont réclamé les conseils de l'ICTJ pour la conception d'une stratégie d'assainissement efficace. Le Centre prévoit également de rendre visite aux Missions des Nations Unies en République Démocratique du Congo et en Haïti.

Le Programme de Développement des Nations Unies, le Département du Maintien de la Paix et le Bureau du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme ont réclamé le soutien constant de l'ICTJ sous forme de conseils stratégiques en matière d'assainissement.

Les lieux où nous travaillons

AFRIQUE

Burundi

Après une guerre civile qui aura duré une décennie, le Burundi a maintenant retrouvé en grande partie la paix. Les élections doivent se tenir en octobre 2004 et une nouvelle mission des Nations Unies pour le maintien de la paix a été déployée pour accompagner le processus électoral et de développement de la paix.

En avril 2004, l'ICTJ participa à un séminaire sur la justice transitionnelle organisé par le Groupe de Crise International à Nairobi. Quatre défenseurs des droits de l'homme burundais étaient présents et des recommandations furent faites en ce qui concerne la poursuite des auteurs de crimes, le « vetting » du personnel des forces de la sécurité et la mise en place d'une commission de la vérité.

En mai 2004, les Nations Unies lancèrent une mission pour évaluer la faisabilité et l'opportunité de la mise en place d'une commission d'enquête internationale réclamée dans les accords de paix. L'Associé Federico Borello et le Directeur des Programmes par Pays, Paul van Zyl, rencontrèrent les membres de la délégation avant leur mission et à leur retour, leur fournissant des instructions, d'une part sur les questions de justice transitionnelle centrales à leur mandat, telles que les critères pour évaluer la capacité du pouvoir judiciaire national à prendre des mesures concernant les violations commises par le passé et sur les questions liées à la mise en place d'une commission de la vérité d'autre part.

L'ICTJ a prévu de se rendre au Burundi à l'automne 2004 pour évaluer les priorités en matière de programmes et pour renforcer les relations avec les acteurs locaux.

République Démocratique du Congo (RDC)

En décembre 2002, un accord de paix pour mettre fin à la « Première Guerre Mondiale en Afrique » fut signé à Pretoria, en Afrique du Sud. Un gouvernement de transition fut établi en juillet 2003 et des élections sont prévues pour juin 2005. La création d'une Commission de Vérité et Réconciliation (CVR) et la mise en place d'un tribunal pénal international ont été prévues dans les accords de pays. Le procureur de la Cour Pénal International (CPI) a ouvert sa première enquête officielle sur les crimes commis en RDC.

Depuis mars 2003, Federico Borello a commenté le projet de loi de la CVR et s'est déplacé à Kinshasa pour diriger des séminaires et des réunions avec des groupes locaux, les Nations Unies et des ONG internationales. Le Centre continue d'insister sur l'importance d'un vaste forum ainsi que sur le besoin de nommer des commissaires indépendants et adeptes des droits de l'homme.

L'ICTJ a travaillé avec les groupes locaux de la société civile afin d'étendre leur capacité à formuler des politiques de justice transitionnelle sophistiquées et à soutenir activement et efficacement leur mise en œuvre.

En janvier 2004, l'ICTJ a dirigé un séminaire international au Cap, en Afrique du Sud, pour discuter des options de justice transitionnelle pour la RDC. Des représentants officiels du gouvernement congolais et des représentants de la société civile, des fonctionnaires des Nations Unies, le procureur de la CPI, des représentants d'ONG internationales et des experts ont discuté des poursuites, des initiatives de recherche de la vérité et des mesures possibles de réforme légale

et institutionnelle pour promouvoir la justice pendant la transition. A l'automne 2004, l'ICTJ publiera un document sur les options de justice transitionnelle, les analyses et les recommandations pour que la RDC aille de l'avant.

Le Centre s'est également vu réclamer des conseils sur la procédure d'assainissement (« vetting »). La Mission de l'ONU au Congo (MONUC) et le gouvernement congolais envisagent l'assainissement dans le contexte de la réforme des forces de police, bien que ce mécanisme pourrait également être appliqué à d'autres institutions. L'ICTJ a également fourni des conseils à la MONUC ainsi qu'à d'autres membres de la communauté internationale sur des questions relatives à la commission de la vérité et aux poursuites.

« Inspirés par nos échanges avec l'ICTJ, nous avons rejoint les organisations de la société civile pour créer une coalition d'ONG sur la commission de la vérité. La sensibilisation du public et son investissement dans les processus menant à la création et au fonctionnement d'une commission représentent deux des éléments les plus importants d'une commission de la vérité. L'ICTJ nous a aidé à comprendre cette priorité essentielle et à lutter activement pour ce qui devrait être un processus national de recherche de la vérité sur les atrocités et les violations commises par le passé ».

Dismas Kitenge, à la tête du Groupe Lotus, membre du Dynamique sur la CVR, groupe de travail qui se consacre aux questions relatives à la commission de la vérité en RDC

Ghana

En janvier 2002, alors que le Ghana sortait de 45 années de règne autoritaire et militaire intermittent, une Commission Nationale de Réconciliation (CNR) de neuf membres fut créée afin d'enquêter sur les violations des droits de l'homme commises par le passé, de recommander des réparations et des réformes et d'encourager la réconciliation.

L'Associée Vasuki Nesiha et le chargé de documentation Eric Darko ont aidé la CNR à différentes étapes de son travail. Avec le CDD-Ghana, le Centre a rédigé un document sur le droit et la politique des réparations pour aider la Commission à développer ses propres recommandations (se reporter aux pages 21–22). L'ICTJ a également dirigé des séminaires sur le développement des capacités et a fourni une assistance technique dans l'espoir de garantir que le travail de la CNR soit sensible aux droits et besoins des victimes et ait un impact durable.

Alors que la CNR touche à la fin de son mandat, le Centre a fait valoir l'importance de s'assurer que les recommandations de la Commission étaient mises en œuvre dans leur intégralité. L'ICTJ continuera de travailler avec la Commission des Droits de l'Homme et de la Justice Administrative, le département du Procureur Général, la Commission de Réforme du Droit ainsi que d'autres organisations qui poursuivront le travail sur la responsabilité et la réforme. Le Procureur Général a demandé que le Centre dirige une formation sur les initiatives de réforme institutionnelle. L'ICTJ a également organisé des séminaires sur des thèmes tels que les stratégies de plaidoyer et les questions relatives à la différence des sexes. Le Centre a rassemblé du matériel documentant le travail de la CNR (notamment une documentation sous forme de vidéo de ses audiences publiques) et il étudie actuellement l'impact de la Commission afin d'identifier les leçons à retenir.

Kenya

Après plus de deux décennies de règne de Daniel arap Moi, les élections démocratiques de décembre 2002 et l'élection du Président Mwai Kibaki ont apporté un grand changement au Kenya. Le nouveau gouvernement a très tôt exprimé son soutien à une commission de la vérité et en avril 2003, il a créé un détachement spécial pour permettre un large processus de consultation et proposer un mandat. Après une première visite de l'ICTJ en janvier 2003, le président Alex Boraine et la directrice de l'Unité de Travail d'Information et Analyse, Priscilla Hayner, sont retournés au Kenya en août, sur l'invitation du détachement spécial, pour participer à une conférence sur l'intégration des meilleures pratiques internationales dans la création d'une commission de la vérité au Kenya. Le rapport du détachement spécial recommandait de mettre en place une Commission de la Vérité, Justice et Réconciliation avec de larges pouvoirs. Toutefois, d'autres défis nationaux ralentirent les discussions portant sur cette proposition. Priscilla Hayner retourna au Kenya en juin 2004 pour prendre part à un séminaire sponsorisé par la Commission des Droits de l'Homme du Kenya afin de discuter en détail du mandat de la commission de la vérité. Une décision finale sur la création d'une commission de la vérité au Kenya est attendue avant la fin de l'année 2004.

Libéria

A la suite du départ de l'ex-président Charles Taylor et de la conclusion d'un accord de paix détaillé à Accra en août 2003, le Libéria est entré dans sa première période de calme relatif en 14 ans. Le pays doit faire face à des défis de taille s'il souhaite prendre des mesures concernant les violations des droits de l'homme commises par le passé : bien que le Tribunal Spécial pour la Sierra Leone ait mis en examen Taylor, il est hors d'atteinte du Tribunal étant donné qu'il se trouve au Nigeria, qui lui a accordé l'asile politique ; la Commission de la Vérité et Réconciliation (CVR) nouvellement créée manque de mandat législatif ; et le système judiciaire pénal, qui a été en grande partie politisé, est en ruine. Depuis janvier 2004, les Associées Marieke Wierda et Priscilla Hayner, le consultant en recherche Alexander Mayer-Rieckh ainsi que d'autres personnes se sont rendus au Libéria plusieurs fois pour soutenir la société civile locale, améliorer le dialogue entre les acteurs clés et fournir des conseils sur les réformes du secteur de la sécurité. A travers des séminaires et des conseils, l'ICTJ a fourni des idées à ceux qui cherchaient à définir le mandat de la CVR. Le Centre a également fourni des conseils aux Nations Unies sur des stratégies efficaces d'assainissement pour les forces de police du Libéria. L'ICTJ s'est associé à la Mission des Nations Unies au Libéria ; au Groupe de Travail sur la Justice Transitionnelle, une coalition locale d'ONG ; et à LINLEA, une organisation professionnelle locale d'anciens officiers de police (se reporter aux pages 23–24).

Sierra Leone

La Commission de la Vérité et de la Réconciliation (CVR) en Sierra Leone était au cœur des activités de l'ICTJ l'année passée et Marieke Wierda et un consultant effectuèrent des formations spécialisées sur les audiences publiques ; aidèrent au développement d'une approche pour la réconciliation au niveau de la communauté ; fournirent des conseils sur un programme de réparations ; et organisèrent une réunion portant sur la rédaction du rapport final avec des hauts membres du personnel des commissions de la vérité du Ghana, du Pérou, de l'Afrique du Sud et du Timor-Leste.

L'ICTJ chercha également à stimuler la participation de la société civile à la CVR et continua de fournir des conseils à la fois à la Commission et au Tribunal Spécial afin que la Sierra Leone encourage un lien étroit constructif et complémentaire. L'ICTJ a travaillé avec le Tribunal Spécial pour établir un programme de contrôle national et a organisé des séminaires pour les juges des tribunaux, séminaires qui se tinrent au Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Le Centre aida également à organiser un séminaire sur la mise en place de la CPI et

engagea les organisations et les individus à fournir des conseils sur les questions de justice transitionnelle au Libéria.

Sierra Leone, Projet « Vision nationale »

Dans le cadre d'une initiative unique et originale, la CVR de la Sierra Leone a lancé un appel à contributions pour une « Vision nationale », à savoir la direction dans laquelle la Sierra Leone devrait s'engager après dix années de guerre. Les résultats furent incroyables : plus de 300 personnes contribuèrent à ce projet au travers de sculptures, de peintures et de poèmes. Un grand nombre de ces oeuvres faisaient preuve d'ingéniosité, de travail et de talent. Par ailleurs, il s'en échappait un message d'espoir de la part de ceux qui n'ont pas souvent l'occasion d'être entendus. Le projet a gagné du terrain : il survit à la CVR et est destiné à poursuivre ses activités. Toutefois, il fut menacé par un tragique contretemps lorsque l'un des fondateurs, Artemis Christodoulou, fut gravement blessée dans un accident de voiture en Sierra Leone en mai 2004. Artemis, une des consultantes de l'ICTJ de longue date et une experte en mémoriaux, est toujours à ce jour dans le coma.

AMERIQUES

Colombie

Depuis près de 40 ans, la Colombie souffre d'un conflit armé insoluble marqué par de graves violations des droits de l'homme inextricablement liées au crime organisé. Au milieu de l'année 2003, les questions sur la vérité, les réparations et la responsabilité devinrent plus pressantes dans les débats publics et privés lorsque le gouvernement promit de démobiliser et de désarmer les Forces Unies d'Autodéfense de la Colombie en proposant de minimiser le risque de longues peines de prison même pour les crimes les plus sérieux relatifs aux droits de l'homme.

L'Associée Lisa Magarrell, le directeur de la Recherche Pablo de Greiff et un consultant ont travaillé avec le Bureau des Droits de l'Homme de la Fondation Sociale et ont commenté la réforme pénale proposée par le gouvernement portant sur « les peines alternatives ». Ils ont également offert des suggestions sur la manière dont celle-ci pourrait être améliorée afin de prendre en compte les questions de justice transitionnelle. En 2004, Pablo de Greiff et l'Associé Paul Seils prirent la parole sur les réparations et les stratégies de justice pénale dans les cas de crimes contre l'humanité lors d'un séminaire destiné à des représentants du gouvernement et du Congrès. Lisa Magarrell aborda les questions de réparations et de recherche de la vérité lors de séminaires à Barcelone, Bogotá et Medellín et le directeur de l'Unité Alliances et Développement des Capacités, Louis Bickford, intervint sur la justice transitionnelle lors d'une conférence à Cali. Au cours de toutes les missions dans le pays, le personnel de l'ICTJ travailla en collaboration avec les organisations locales pour développer leur capacité à défendre des politiques de justice transitionnelle qui respectent les droits des victimes.

Guatemala

Dans un rapport publié en 1999, la Commission pour la Clarification Historique, sponsorisée par les Nations Unies, estimait que 200.000 Indiens Maya avaient été tués dans des actes de génocide commis pendant la guerre civile qui aura duré 36 ans au Guatemala. La Commission recommandait que les instigateurs de tels crimes soient amenés devant la justice par les autorités guatémaltèques et que des réparations soient payées aux familles des victimes.

L'ICTJ a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau du Procureur Général pour tenter de construire la capacité technique de ceux qui enquêtent sur les violations du passé. En juillet 2003,

le Centre organisa un stage d'une semaine pour les procureurs et un autre plus court pour les membres de la magistrature. A la suite de ces stages de formation, l'ICTJ mit en place un programme d'assistance technique, évaluant la capacité du Bureau du Procureur Spécial (SPO) chargé de poursuivre ces crimes et proposant des conseils pour de possibles améliorations. Un expert en enquêtes sur les crimes de guerre s'est rendu trois fois au Guatemala et a travaillé cinq semaines avec le SPO. Le Centre continuera d'évaluer les possibilités de renforcer les efforts en matière de poursuites rendues possible par le nouveau gouvernement. En janvier 2004, Paul Seils conseilla le gouvernement sur les aspects pratiques d'une politique de justice et de réconciliation. Pablo de Greiff s'adressa au gouvernement et aux représentants de la société civile sur le développement d'un programme de réparations.

Mexique

Lorsque le Président Vicente Fox arriva au pouvoir au Mexique en 2000, il s'engagea à prendre des mesures relatives aux droits de l'homme. Dans un Accord Présidentiel, il appelait à la création d'un Bureau du Procureur Spécial (SPO) pour enquêter sur les crimes commis par des agents fédéraux contre des groupes sociaux et politiques. Le SPO fut créé au début de l'année 2002 avec pour objectifs principaux : tenir les auteurs de crimes pénalement responsables et déterminer la vérité sur les violations des droits de l'homme commises par le passé. Le gouvernement envisagea, dans un premier temps, la création d'une commission de la vérité, mais n'en retint pas l'idée.

En avril 2003, après consultation du Procureur Spécial, de son personnel et de leaders de la société politique et civile, le Centre entreprit une évaluation technique du SPO afin de renforcer sa capacité à atteindre ses objectifs. En juillet 2003, Paul Seils se rendit au Mexique et, assisté de membres du personnel de l'Université Iberoamericana, effectua une série d'interviews avec des membres du personnel du SPO, des fonctionnaires de l'Administration et des représentants de la société civile. Le rapport du Centre qui s'ensuivit, « A Promise Unfulfilled ? » (« Une promesse non tenue ? ») fut publié en juin 2004. Des versions remises à jour en anglais et en espagnol paraîtront plus tard dans l'année. Le rapport fait valoir que tandis que l'Accord Présidentiel et l'infrastructure créée pour le SPO offraient des raisons d'être optimiste, il n'est pas clair si le Bureau a abordé l'intégralité des défis techniques que l'enquête d'activités criminelles systématiques comporte. Le rapport offre des recommandations conçues pour aboutir à une stratégie et une structure de poursuite plus efficace.

Paraguay

Le Paraguay a lutté pour vaincre le legs d'une police d'état qui infligea la torture, l'exile et les disparitions forcées à son peuple. En mai 2003, à la demande du président de la Commission du Sénat sur les Droits de l'Homme et de la Coordinadora de Derechos Humanos del Paraguay, un réseau local d'ONG des droits de l'homme, Louis Bickford et un consultant se rendirent à Asunción pour envisager la mise en place d'une Commission de la Vérité et de la Justice (CVJ) et pour discuter du projet de loi s'y rattachant, pour fournir une aide aux fonctionnaires de l'Administration et aux organisations de la société civile et pour comprendre les défis plus larges de justice transitionnelle dans le pays.

En septembre 2003, le Parlement vota une loi créant la Commission, loi qui intégrait beaucoup de remarques de l'ICTJ. En octobre 2003, Federico Borello dirigea un séminaire de deux jours pour des représentants d'ONG et de groupes de victimes. Ce séminaire couvrait plusieurs aspects relatifs au lancement de la CVJ. En juin 2004, la CVJ fut officiellement mise en place pour fournir un rapport officiel sur la dictature de Stroessner et contribuer aux efforts de poursuites judiciaires. L'ICTJ aide actuellement la Commission à aborder les questions opérationnelles de

lancement en facilitant le contact avec des leaders d'anciennes initiatives de recherche de la vérité.

Pérou

La Commission de la Vérité et de la Réconciliation (CVR) du Pérou se réunit en juillet 2001 pour enquêter sur les violations des droits de l'homme qui furent commises entre 1980 et 2000, pour contribuer à la justice et pour proposer des recommandations. Le rapport final de la CVR, publié en août 2003, déclarait que la violence des insurgés et les tactiques de contre-insurrection avaient causé environ 69.000 morts et disparitions, pour la plupart au sein des communautés indigènes. La Commission recommandait un plan de réparations détaillé, des poursuites pénales et une série d'autres mesures. Plus tard, les enquêtes et les poursuites judiciaires furent confrontées à des obstacles, tels que la partialité des traitements et l'assertion d'obstacles de procédure, bien que le Tribunal Constitutionnel du Pérou ait confirmé le droit à la vérité et l'inapplicabilité des lois de prescription dans les affaires de disparition.

Lisa Magarrell et des consultants continuèrent de fournir un soutien technique à la CVR dans ses derniers mois. Un travail considérable fut engagé sur la question des réparations (se reporter à la page 21–22). Depuis septembre 2003, un consultant basé à Lima contrôle et fait état des développements post-CVR ; un bulletin hebdomadaire, le fruit d'une collaboration avec l'Association pour les Droits de l'Homme (APRODEH), compte 300 abonnés nationaux et internationaux. Paul Seils a fourni des informations à des ONG et à des procureurs sur les techniques et stratégies d'enquête des crimes massifs et en juin 2004, un consultant du Guatemala a lancé un projet de six semaines avec APRODEH afin d'aider et d'évaluer son travail sur les poursuites. L'ICTJ continuera de fournir une assistance technique sur les questions de justice pénale post-Commission et la mise en place des réparations, tout en suivant la trajectoire du processus de la post-CVR et en analysant les leçons à retenir.

« [L]’efficacité, la solidarité et le professionnalisme de l’ICTJ dans son soutien, même dans les circonstances les plus difficiles, sont gravés dans nos cœurs et nos esprits. De la première visite [du Centre], avant la création de la Commission, jusqu’au rapport final, l’accompagnement constant [de l’ICTJ] fut décisif. Il nous a permis de prendre des mesures concernant les nombreux défis auxquels notre pays a été confronté au cours du processus pour établir la vérité, la justice, les réparations et la réconciliation... nous vous sommes très reconnaissants de nous avoir soutenu dans la conception du projet pour les réparations, dans les réflexions sur les questions légales, dans l’envoi d’experts internationaux et en nous donnant accès à d’autres expériences. Le [Centre] fut sans aucun doute l’organisation internationale au premier plan en ce qui concerne le suivi du processus péruvien... nous sommes certains que le pays continuera à bénéficier de la contribution et de l’engagement de l’ICTJ ».

Salomón Lerner Febres, ancien président de la Commission de la Vérité et de la Réconciliation (CVR) du Pérou et Javier Ciurlizza Contreras, ancien secrétaire de direction de la CVR, décembre 2003

Etats-Unis (Greensboro, Caroline du Nord)

En juin 2004, cinq femmes et deux hommes furent nommés à la Commission de la Vérité et de la Réconciliation de Greensboro. La GCVR a pour fonction d'examiner la mort par balles de 5 manifestants et les blessures occasionnées à 10 autres personnes par le Ku Klux Klan et le Parti Nazi Américain le 3 novembre 1979. Une coalition de leaders municipaux publia un mandat et lança un appel à candidatures. Les commissaires furent nommés par un comité de sélection composé de représentants de la communauté siégeant depuis début 2004 et avec à sa tête un juge local d'un tribunal fédéral. Ils auront entre 15 et 21 mois pour achever leur travail. La GCVR est une tentative novatrice d'appliquer les méthodologies des commissions de la vérité d'autres pays pour prendre des mesures concernant les violations des droits de l'homme commises dans le passé aux Etats-Unis.

Lisa Magarrell a continué à communiquer avec les organisateurs de la GCVR alors qu'ils rédigeaient la version définitive du mandat et organisaient le comité de sélection. L'Associé Eduardo Gonzalez ainsi qu'un membre de la Commission de la Vérité et de la Réconciliation en Afrique du Sud assistèrent à un séminaire préparatoire en novembre 2003. En juin 2004, Lisa Magarrell et Priscilla Hayner organisèrent un séminaire sur les questions de démarrage d'une commission de la vérité avec les commissaires nouvellement nommés.

ASIE

Afghanistan

La chute du régime Taliban et la mise en place d'un gouvernement à la fois nouveau et fragile autorisent à commencer à réfléchir à la manière d'aborder l'histoire violente du conflit et des violations des droits de l'homme en Afghanistan. Les besoins de centaines de milliers de victimes, ainsi que la situation précaire en matière de sécurité, seront particulièrement difficiles à résoudre.

Marieke Wierda a continué à travailler en étroite collaboration avec la Commission Afghane Indépendante des Droits de l'Homme (AIHRC) pour se préparer à un processus de consultation de la population à l'échelle nationale qui permette de réunir les points de vue des citoyens afghans sur la manière dont ils aimeraient voir abordées les violations des droits de l'homme commises par le passé. Pour beaucoup, c'est la première occasion, après 23 années de guerre, de s'exprimer sur cette question. Le Centre a effectué une mission à Kabul en novembre 2003 pour y diriger un séminaire sur la justice transitionnelle avec le personnel de l'antenne de la AIHRC. En avril 2004, un consultant s'est rendu dans un certain nombre d'antennes afin de soutenir les efforts en matière de dialogue. En juin 2004, presque 4000 personnes avaient répondu à une enquête et 200 groupes de discussion avaient eu lieu. Les résultats de ce sondage seront compilés dans un rapport qui doit être présenté par la AIHRC au gouvernement après l'élection présidentielle du 9 octobre 2004. Le rapport fera probablement des recommandations sur la mise en place de divers mécanismes de justice transitionnelle. L'ICTJ a cherché à constituer un soutien international pour ces recommandations en organisant un séminaire international à Berlin en mars 2004, au cours duquel 50 experts proposèrent des stratégies sur la manière de faire avancer la justice et la réconciliation en Afghanistan.

Indonésie

L'Indonésie continue d'être aux prises avec un legs de violations et d'autoritarisme caractérisé par la violence des forces de sécurité et le conflit liés aux ressources naturelles et à l'autodétermination. Publié en août 2003, « Intended to Fail » (« Voués à l'échec »), l'analyse de l'ICTJ des procès devant le tribunal ad hoc des droits de l'homme à Jakarta suggère que l'Indonésie n'eut jamais l'intention d'être fidèle à sa promesse et de tenir les auteurs de crimes

responsables de la violence à l'époque du vote est-timorais pour l'indépendance en 1999. Eduardo Gonzalez a continué à travailler avec des ONG locales et internationales pour réclamer aux Nations Unies une réponse appropriée à cet échec. L'ICTJ a également contrôlé les efforts parlementaires pour établir une commission de la vérité et travaillé avec des partenaires locaux pour garantir que celle-ci respecte les droits des victimes et encourage l'obligation de répondre des crimes commis. A la mi-août 2004, l'ICTJ, avec des partenaires locaux, a co-sponsorisé une conférence à Jakarta destinée aux leaders de la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme afin de développer une stratégie pour parvenir à la responsabilité et la justice.

En janvier 2004, le Centre publia « The Struggle for Truth and Justice » (« La lutte pour la vérité et la justice »), un rapport qui dressait la carte de près de deux cent initiatives de justice transitionnelle entreprises par des organisations de la société civile indonésienne. Le rapport révélait un niveau surprenant d'activité et un intérêt pour la justice transitionnelle tel qu'un consultant, basé à Jakarta, fut embauché à plein temps pour aider à renforcer et coordonner les efforts locaux. Le Centre publie un bulletin mensuel en malais indonésien afin de diffuser à travers tout le pays des informations sur la justice transitionnelle. L'ICTJ a également dirigé un séminaire destiné à des professeurs d'université afin de les aider à incorporer les questions de justice transitionnelle dans leurs programmes scolaires.

Sri Lanka

Après plus de deux décennies de guerre, le gouvernement du Sri Lanka et les Liberation Tigers of Tamil Eelam ont déclaré un cessez-le-feu fin 2001. Le processus de paix, fragile et interrompu, a permis d'aborder le legs des violations des droits de l'homme. Le Groupe de Travail sur la Justice Transitionnelle (TJWG), une coalition d'ONG dont l'ICTJ est membre fondateur, a commencé un vaste processus de consultation sur les stratégies de justice transitionnelle à travers le Sri Lanka.

Etablissant des liens entre les groupes divisés, le TJWG a travaillé avec les parents des disparus et d'autres groupes pour identifier des programmes pour la recherche de la vérité, la responsabilité, les réparations, la réforme et d'autres initiatives sur lesquelles ils pourraient s'accorder. Vasuki Nesiah a collaboré avec un nombre de partenaires locaux à la rédaction d'un document explorant le potentiel des mécanismes de justice transitionnelle au Sri Lanka. Le Centre utilisera ce document lors de groupes de discussion à travers le pays pour aider à développer une stratégie plus approfondie.

L'ICTJ a identifié des institutions qui joueront un rôle clé dans la mise en place des stratégies de justice transitionnelle. Développer la capacité de la Commission Nationale pour les Droits de l'Homme au travers de programmes de formation destinés à son personnel requiert beaucoup d'attention. Le Centre, dans la mesure où il fait partie du TJWG, aide la Commission des Droits de l'Homme à dresser la carte des initiatives de justice transitionnelle prises dans le passé, à identifier les lacunes et à développer des projets pour répondre à ces lacunes. L'ICTJ a également aidé à diriger et a participé à des séminaires destinés aux procureurs qui portaient sur le développement de stratégies pour répondre aux violations massives des droits de l'homme. Des ateliers de formation des formateurs ont été lancés pour des groupes chargés de former les forces armées sur les droits de l'homme, ainsi que pour les acteurs de la société civile qui pourraient être amenés à jouer des rôles clés au sein d'institutions de justice transitionnelle dans le futur.

Timor-Leste

L'ICTJ a activement soutenu les efforts engagés au Timor-Leste pour répondre aux violations des droits de l'homme et à l'impunité, résultat de vingt quatre ans d'occupation indonésienne. L'ICTJ a assisté la Commission pour la Réception, la Vérité et la Réconciliation (CAVR) et le Groupe d'Enquête sur les Crimes Graves (SCIU) dans leur travail. Eduardo Gonzalez a contribué à la

structure et au processus de production du rapport final de la CAVR, prévu pour le début de l'année 2005. Le Centre a également soutenu la recherche de la Commission sur le droit international, les violations des droits économiques et sociaux, les réparations et les mémoriaux. L'ICTJ a observé de près les audiences publiques de la CAVR et les réunions de réconciliation de la communauté, qui permettent la réintégration des auteurs de crimes moins graves au sein de la société.

Le Centre a soutenu les efforts engagés par le SCIU pour amener les fonctionnaires de l'Administration indonésienne ainsi que les employés qui occupent un rang inférieur devant la justice pour les atrocités commises en 1999 contre des activistes timorais pro-indépendance. L'ICTJ continue de soutenir les poursuites en justice pour réclamer l'établissement de la responsabilité des personnes inculpées qui portent la plus haute responsabilité.

Le Centre conseilla vivement au Secrétaire Général des Nations Unies de convoquer une commission internationale d'experts pour examiner la situation de l'impunité pour les crimes commis en 1999 et pour imaginer des stratégies viables, efficaces et justes pour garantir l'établissement de la responsabilité. Pour faire avancer le débat sur la question de la responsabilité, l'ICTJ a produit un rapport en août 2003 intitulé, « Pleurer sans laisser couler de larmes : à la poursuite de la justice et de la réconciliation au Timor-Leste » (« Crying Without Tears: In Pursuit of Justice and Reconciliation in Timor-Leste »), qui examine les perspectives d'un panel de citoyens timorais sur les questions de violence, vérité, justice et réconciliation.

EUROPE

Bosnie et Herzégovine ; Serbie et Monténégro

Bien que les guerres en ex-Yougoslavie aient cessé depuis longtemps, les tensions dans les régions sont toujours élevées, en particulier au Kosovo. Le nationalisme et la stagnation économique continuent de hanter la plupart des ex-républiques et quelques criminels de guerre parmi les plus notoires mis en examen par le TPIY sont toujours en liberté, protégés par de puissants réseaux. Toutefois, certains signes positifs laissent espérer que les réformateurs pourraient reconquérir l'initiative, comme la récente élection de Boris Tadic à la fonction de président de la Serbie.

Etant donné le climat politique dans l'ensemble défavorable, l'ICTJ continue de travailler sur deux fronts : créer un partenariat avec les groupes locaux de la société civile et conduire des projets de recherche stratégiques. Federico Borello et l'associée de programme Lydiah Bosire prirent la parole lors d'un séminaire destiné à de jeunes leaders, séminaire qui fut organisé par le Centre pour la Démocratie et la Réconciliation en Europe du Sud-Est. L'ICTJ continue de travailler en étroite collaboration avec le Centre de Droit Humanitaire à Belgrade qui tente de se transformer en centre de documentation. L'ICTJ fut invité à exprimer son avis sur une initiative régionale adressant la construction d'un modèle régional de réconciliation. Le Centre a également travaillé avec des associations de parents de personnes disparues en Bosnie et Herzégovine et au Kosovo. L'ICTJ continue d'apporter son aide au Bard College afin de maintenir l'accès aux archives du procès de Milosevic sur le Web (<http://hague.bard.edu>).

Trois des projets de recherche du Centre sont profondément ancrés dans la région. Le projet d'assainissement inclut une évaluation détaillée des tentatives d'assainissement de la police et de la magistrature en Bosnie et Herzégovine et une analyse de la loi serbe de la lustration ; le projet de la stratégie d'achèvement des travaux examine les questions légales et politiques autour du démantèlement et de la fermeture du TPIY ; et l'étude des tribunaux mixtes inclut une analyse en profondeur des comités mixtes au Kosovo.

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

Algérie

Plus de 100.000 algériens furent assassinés et 7.000 disparurent dans les années 1990 dans un conflit armé qui opposait les forces de sécurité algériennes aux militants islamiques armés. A ce jour, ni les autorités algériennes ni les groupes islamiques n'ont reconnu être responsables des cas de disparition forcée et les massacres et les exécutions sont ensevelis sous un voile de dénégation.

Des institutions nommées par l'état ont été chargées d'aborder la question des disparus, notamment l'Observatoire National pour les Droits de l'Homme (ONDH) et la Commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (CNCPPDH), mais aucune d'entre elles n'a fait de progrès significatif. Le Ministère de l'Intérieur et le système judiciaire ont offert aux familles peu de recours, si tant est qu'ils en aient offert.

En septembre 2003, le Président Abdelaziz Bouteflika mit en place une commission avec un mandat de 18 mois afin de déterminer le sort des personnes disparues, de rédiger des propositions pour indemniser les familles des victimes et de fournir aux familles une assistance sociale. Toutefois, l'organisme était destiné à servir simplement de liaison entre l'état et les familles des victimes et plusieurs groupes de victimes ont mis en doute ce qu'ils considèrent être de faibles pouvoirs d'investigation.

A la fin de l'année 2003 et au début de l'année 2004, des avocats, des ONG et des associations de familles algériennes s'adressèrent à l'ICTJ pour obtenir de l'aide sur des questions relatives à la justice. Le directeur du Programme du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, Hanny Megally, Eduardo Gonzalez et Federico Borello assistèrent à des réunions avec des activistes algériens et dirigèrent des séminaires portant sur le développement des capacités. Le Centre participa à la formation d'un organisme consultatif autour du Comité des familles de Disparus en Algérie, groupe basé en Algérie et en France. Le Centre établit également des liens avec d'autres organisations, notamment celles qui travaillent sous l'égide de la Ligue Algérienne pour les Droits de l'Homme.

Irak

Se reporter au dossier pages 6–7.

Maroc

Se reporter au dossier pages 8–9.

Programme de bourses sur la justice transitionnelle

Du Cap à Santiago

Trois ans après avoir lancé avec succès son Programme de Bourses sur la Justice Transitionnelle au Cap, en Afrique du Sud, l'ICTJ a inauguré un nouveau programme basé à Santiago, au Chili, en partenariat avec le Centre pour les Droits de l'Homme de l'École de Droit de l'Université du Chili. Ce stage intensif, qui réunit approximativement 25 participants, comprend deux types d'enseignement, un sur place et un à distance. Les cours sont assurés principalement par le professeur José Zalaquett. Des professeurs associés, Sofia Macher (Pérou) et Elizabeth Lira (Chili), ainsi que des membres du personnel de l'ICTJ comme Louis Bickford, Pablo de Greiff, Eduardo Gonzalez et Juan Méndez assurent également l'enseignement.

Le programme du Cap, qui consiste en quatre mois d'études intensives, continue d'attirer des candidats remarquables. Administré par l'Institut pour la Justice et la Réconciliation (IRJ), le programme est enseigné par des membres du personnel de l'IJR et de l'ICTJ qui ont de nombreuses années d'expérience, ainsi que par des professeurs associés, comme les professeurs Pumla Gobodo-Madikizela et Andre du Toit.

Les candidats à ces deux programmes — avocats, journalistes, enseignants, professionnels des droits de l'homme, travailleurs sociaux ou encore ceux qui exercent des professions similaires et qui se sont engagés à garantir que leur société prenne des mesures justes et responsables concernant le passé — sont sélectionnés via un processus rigoureux et compétitif qui implique un travail de collaboration avec les organisations partenaires de l'ICTJ.

Le Cap, Afrique du Sud

5 février – 15 juin 2004

Jennifer Chiriga, Zimbabwe
Ron Dudai, Israël
Chief Yaw Anokye Frimpong, Ghana
Kwabene Kasanga, RDC
Toe Zaw Latt, Birmanie
Alphonsine Mirembe, Rwanda
Kennedy Monchere Nyaundi, Kenya
Mohammed Aziz Rahjo, Afghanistan
Holly Te, Cambodge
Lucien Fidèle Toulou, Cameroun
Isha Yema Wright, Sierra Leone
Fausto Belo Ximenes, Timor-Leste

Le Cap, Afrique du Sud

15 juillet – 15 novembre 2004

Alipio Baltazar, Timor-Leste
Adolf Awuku Bekoe, Ghana
Olivier Kambala Wa Kambala, RDC
Foday Jalloh, Sierra Leone
Bunthea Keo, Cambodge

Olive Mujawingoma Khan, Rwanda
Heng Kong, Cambodge
Leon Mukenge, RDC
Thushari Samarawickrama, Sri Lanka
Josephine Shaw, Sierra Leone
Khin Maung Shwe, Birmanie
Godfrey Ndung'u Wainaina, Kenya

Santiago, Chili

29 mars – 10 septembre 2004

Ximena Andion Ibañez, Mexique
Ana Graciela Barrios Benatuil, Venezuela
Marcia Canario De Oliveira Gomes, Brésil
Eulalia Esperanza Castillo Herrera, Pérou
Miguel Angel De Los Santos Cruz, Mexique
Pedro Elías Diaz Romero, Colombie
Juan Carlos Guerrero Bravo, Pérou
Javier Antonio La Rosa Calle, Pérou
Silvana Lauzan, Argentine

Mónica Andrea Maureira Martinez, Chili
Diego Ramón Morales, Argentine
Karim Virginia Ninaquispe Gil, Pérou
Ana Cristina Portilla Benavides, Colombie
Martín José Prats Croci, Uruguay
Nidia Marila Rojas Monroy, Guatemala
Marcela Salazar Posada, Colombie
Juana Catalina Sotomayor Davila, Equateur
Tamara Paula Taraciuk Broner, Venezuela
Antonia Urrejola Noguera, Chili
Daniel David Urrutia Laubreaux, Chili
Hugo Daniel Valiente Rojas, Paraguay
Ricardo Valverde Gomez, Costa Rica
Glenda Alicia Vaquerano Cruz, Salvador
Sergio Ernesto Zamorano Fuentes, Chili

« Au cours des 25 dernières années, la communauté internationale et le gouvernement cambodgien ont contemplé la possibilité d'amener les leaders Khmer Rouge de haut rang devant la justice pour les violations graves des droits de l'homme dont ils sont responsables. La fin du programme de bourses en juin 2004 est tombée à point nommé, coïncidant avec la mise en place des Chambres Extraordinaires qui doivent juger les leaders Khmer Rouge. Le programme de bourses m'a offert le temps, l'espace, le matériel d'apprentissage et les conseils nécessaires pour analyser et comprendre la manière dont les autres pays abordent leur propre histoire traumatisante. Mes échanges avec mes collègues africains et asiatiques m'ont profondément enrichie, que ce soit à propos de questions politiques, culturelles ou de questions relatives à la fonction de leader et à la société civile dans différents pays. Dotée de cette expérience capitale, je suis plus à même de canaliser mes efforts pour contribuer à la guérison et à la réconciliation que le Cambodge espère pouvoir réussir à atteindre au travers des procès ».

Holly Te, ancienne élève du programme de bourses sur la justice transitionnelle au Cap en juin 2004, Afrique du Sud.

Organisations partenaires

Au cours des 15 derniers mois, l'ICTJ s'est officiellement engagé dans des partenariats auprès de certains organismes et a également collaboré à titre officieux avec d'autres groupes, notamment des organisations non gouvernementales et des coalitions portant leur attention sur les droits de l'homme, la justice et la démocratie ; des groupes de la communauté ; et des institutions pédagogiques. Veuillez trouver ci-joint une liste partielle de ses partenaires.

La **Commission Indépendante Afghane des Droits de l'Homme**, prévue dans les dispositions de l'Accord de Bonn, a pour mandat de faire des recommandations sur la justice transitionnelle au gouvernement afghan. En 2004, elle fut mandatée par la nouvelle constitution pour enquêter sur les violations des droits de l'homme et concevoir et mettre en place un programme pédagogique sur les droits de l'homme.

www.aihrc.org.af

L'**Association pour les Droits de l'Homme** (APRODEH) fut fondée en 1983 afin de répondre aux violations massives et systématiques des droits de l'homme commises au Pérou. Depuis, elle a fait des recherches sur des milliers de cas de disparition forcée, de torture, d'exécution sommaire et d'autres actes de violence et a engagé des procès. Le soutien d'APRODEH fut déterminant dans le travail de la Commission de la Vérité et de la Réconciliation au Pérou et elle continue à mettre en avant le fait de se conformer aux recommandations de la Commission.

www.aprodeh.org.pe

Le **Centre des Etudes Légales et Sociales** (CELS) est une organisation non gouvernementale qui fut fondée en 1979 afin d'encourager et de protéger les droits de l'homme et de renforcer le système démocratique et l'état de droit en Argentine. Le CELS fut créé durant la dictature militaire en réponse au besoin urgent de prendre des mesures rapides et décisives afin de mettre un terme aux violations graves et systématiques des droits de l'homme. Le Centre est actuellement en train d'effectuer des recherches sur des programmes de réparations et d'assainissement (« vetting ») en Argentine. *www.cels.org.ar*

Le **Centre d'Etude de la Violence et de la Réconciliation** se consacre à contribuer de manière significative à une transition paisible en Afrique du Sud en aidant à mettre au point une politique générale au travers de séminaires sur le développement des capacités, de recherche et d'autres services de consultation. Le Centre a noué des liens avec, entre autres, des syndicats, les médias, des organisations légales et professionnelles et des institutions gouvernementales. Il dirige également une clinique de traumatologie qui fournit une assistance socio-psychologique aux victimes et aux auteurs de violence. *www.csvr.org.za*

L'**Institut Congolais pour la Justice et la Paix** (ICJP) est une organisation non gouvernementale qui travaille à promouvoir la paix, la justice, la démocratie et la non-violence en République Démocratique du Congo. L'ICJP crée également des réseaux et des associations de défenseurs des droits de l'homme qui luttent pour les droits des enfants.

Le **Centre pour le Développement Démocratique au Ghana** (CDD-Ghana) est une organisation non gouvernementale de recherche qui travaille en collaboration avec divers secteurs du gouvernement, du monde des affaires et avec des organisations non gouvernementales. En tant qu'organisation indépendante et sans affiliation à un parti, le CDD encourage la justice et les droits de l'homme en effectuant des recherches sur le gouvernement démocratique, contrôlant les

progrès démocratiques au Ghana et ailleurs en Afrique et offrant des formations dans les domaines de la gestion et la résolution des conflits. Il a également prêté son concours à la Commission Nationale de Réconciliation au Ghana. www.cdd-ghana.org

Le Projet de la Vérité et de la Réconciliation Communautaire de Greensboro, en Caroline du Nord, est une initiative du Centre Communautaire *Beloved* et du *Greensboro Justice Fund*, qui a organisé un détachement spécial au niveau local et un Conseil Consultatif National afin de faciliter la mise en place d'une commission de la vérité et réconciliation pour examiner les assassinats qui ont eu lieu dans cette ville le 3 novembre 1979. www.gtcrp.org

Le **Groupe Lotus** est une organisation non gouvernementale basée à Kisangani, en République Démocratique du Congo (RDC), qui travaille à dénoncer les violations des droits de l'homme et à éduquer le public sur ces questions. Le Groupe Lotus soutient ceux qui souffrent de discrimination et d'oppression et il informe, enseigne et défend les droits de l'homme et les principes démocratiques pour leur développement en RDC.

Le **Centre des Droits de l'Homme**, Université de Californie, Berkeley, est un centre de recherche et d'enseignement interdisciplinaire qui englobe différentes disciplines académiques pour effectuer des recherches sur des questions naissantes dans le domaine du droit international humanitaire et des droits de l'homme. www.hrcberkeley.org

Le **Centre des Droits de l'Homme de l'Ecole de Droit de l'Université du Chili** encourage l'éducation sur les droits de l'homme en offrant des programmes sur le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit d'asile. Le Centre se consacre à la recherche et à l'enseignement et dirige le programme de bourses sur la justice transitionnelle à Santiago au Chili. www.uchile.cl

La **Commission des Droits de l'Homme du Sri Lanka** a débuté son travail en 1997. Protéger les droits fondamentaux des citoyens et garantir le respect des principes relatifs aux droits de l'homme sont deux éléments essentiels de son mandat. La Commission a développé un plan stratégique sur trois ans avec, comme champ de travail clé, la justice transitionnelle. www.hrc-srilanka.org

Le **Centre d'Information et de Documentation sur les Droits de l'Homme (INDOK)**, basé à Budapest, en Hongrie, se concentre sur la collecte de documents sur les droits de l'homme et la diffusion d'informations à propos du droit international des droits de l'homme et de sa pratique. INDOK fournit aux organisations et aux professionnels de l'aide et des informations relatives aux questions des droits de l'homme et travaille à consolider l'opinion publique conformément aux principes internationaux des droits de l'homme. www.indok.hu

Le **Bureau des Droits de l'Homme de la Fondation Sociale**, à Bogotá, en Colombie, fait partie d'une organisation de prévoyance sociale à but non lucratif qui travaille à modifier les causes structurelles de la pauvreté en Colombie, en mettant l'accent sur la paix et l'harmonie sociale, l'organisation et la participation ainsi que sur l'emploi et le revenu. Le Bureau des Droits de l'Homme a prêté son concours en analysant et critiquant les projets de loi qui ont des répercussions sur la vérité, la justice et les réparations pour les victimes de violations des droits de l'homme en Colombie. www.fundacion-social.com.co

L'**Institut pour la Justice et la Réconciliation (IJR)** fut créé autour de l'idée qu'examiner le passé est essentiel pour la compréhension du présent et la construction d'un futur meilleur en Afrique du Sud. Cherchant à garantir qu'une société démocratique constitutionnelle existe pour

tous les citoyens, l'IJR facilite et encourage le dialogue entre les Sud Africains de divers origines. Avec l'aide de matériel multimédia portant sur des questions de justice et de réconciliation, l'Institut partage son expérience afin d'aider d'autres pays en transition. L'IJR gère également le programme de bourses sur la justice transitionnelle au Cap, en Afrique du Sud. www.ijr.org.za

Le **Centre International pour les Etudes Ethniques** est une organisation sri-lankaise à but non lucratif, non gouvernementale, axée sur la recherche, se consacrant à la compréhension et l'étude des conflits ethniques et ayant pour vocation de stimuler un large dialogue national et international pour une compréhension mutuelle. www.icescolombo.org

La **Coalition Internationale des Musées de Sites Historiques de Conscience** est un réseau international de musées de sites historiques cherchant à relier la signification historique du passé aux répercussions sur le présent. A travers son travail avec des organisations internationales des droits de l'homme, la Coalition travaille à stimuler une compréhension des questions sociales importantes tout en encourageant des valeurs démocratiques. www.sitesofconscience.org

L'**Université Catholique Leuven**, fondée en 1425, est une université flamande catholique avec une orientation internationale. www.kuleuven.ac.be

La **Commission des Droits de l'Homme du Kenya** est une organisation non gouvernementale, à but non lucratif et sans affiliation à un parti, qui fut fondée en 1991 pour soutenir activement le respect des droits de l'homme et la défense de la démocratisation, de la responsabilité et d'une bonne méthode de gouvernement au Kenya. www.hri.ca/partners/khrc/

Le **Trust Law & Society** (Groupement pour la Défense du Droit et de la Société) est une organisation engagée à améliorer la sensibilisation de l'opinion aux droits civils, sociaux et politiques et à l'égalité face à l'accès à la justice. Basé à Colombo, au Sri Lanka, le Trust a cherché à promouvoir la coopération entre le gouvernement et la société civile en Asie du Sud Est sur les questions relatives aux droits de l'homme, à la démocratie et à la protection des minorités et a participé à des initiatives pour développer un programme intellectuel et politique international. www.lawandsocietytrust.org

Le **Centre Marocain pour la Documentation, l'Information et la Formation dans le domaine des Droits de l'homme** renforce et accompagne les réformes légales et politiques actuelles au Maroc à travers différentes activités pédagogiques visant à renforcer l'état de droit et à contribuer aux droits de l'homme.

Le **Forum National pour les Droits de l'Homme** est une coalition d'organisations pour la défense des droits de l'homme locales et nationales en Sierra Leone qui vise à garantir la protection, la défense et la sauvegarde maximum des droits de l'homme. Le Forum National recommanda la création d'un processus officiel de recherche de la vérité avant la signature de l'Accord de Paix de Lomé, qui établit la Commission de la Vérité et de la Réconciliation en juillet 1999. Il continua à fournir de l'aide à la Commission après sa mise en place. Il a également été impliqué dans le contrôle du Tribunal Spécial pour la Sierra Leone et a procuré un soutien à celui-ci. www.sierra-leone.org/trc101101.html

La **Coordination Nationale des Droits de l'Homme** (CNDDHH) regroupe plus de 60 organisations nationales pour la défense des droits de l'homme qui luttent pour la justice et la responsabilité au Pérou. www.dhperu.org

Le **Comité de Suivi des ONG au Maroc** fut créé au début de l'année 2004 par les trois principaux organismes des droits de l'homme au Maroc (l'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme, l'Association Marocaine des Droits de l'Homme et le Forum pour la Vérité et la Justice) afin de contrôler le travail de la Commission de l'Équité et de la Réconciliation.

L'**Initiative de Réintégration Post-Conflict pour le Développement et la Responsabilisation** est une organisation non gouvernementale sierra-léonaise qui travaille à développer une paix durable à travers la réintégration et le développement en améliorant les conditions socio-économiques des ex-combattants et des individus qui continuent à souffrir des effets d'une guerre qui aura duré une décennie.

Le **Projet de Contrôle du Tribunal Spécial** est une nouvelle organisation regroupant un nombre d'organisations sierra-léonaises pour la défense des droits de l'homme qui cherchent à rassembler leurs capacités et à contrôler les opérations du Tribunal Spécial pour la Sierra Leone.

Le **Groupe de Travail sur la Justice Transitionnelle au Libéria** est une coalition d'ONG qui cherchent à stimuler et influencer un large débat sur la justice transitionnelle au sein de la société au Libéria. Il organise des séminaires, des programmes pédagogiques, des processus de consultation du public et d'autres activités afin de promouvoir la compréhension de la justice transitionnelle et cherche à influencer la prise de décisions dans ce domaine.

Le **Groupe de Travail sur la Justice Transitionnelle au Sri Lanka (TJWG)** est une coalition de groupes de la société civile qui rassemble différents champs d'expertise, programmes, appuis politiques et histoires. La priorité du TJWG est de développer des capacités collectives et de façonner le programme des initiatives de justice transitionnelle au Sri Lanka.

Publications de l'ICTJ

Pleurer sans laisser couler de larmes : à la poursuite de la justice et de la réconciliation au Timor-Leste (Crying Without Tears: In Pursuit of Justice and Reconciliation in Timor-Leste) (août 2003).

Contributions au débat sur l'objectif, la nature et les procédures d'un enregistrement national des victimes de violence au Pérou (Inputs for the Debate on the Purpose, Nature and Procedures of a National Registry of Victims of Violence in Peru) (en espagnol) (juin 2004).

Voués à l'échec : les procès devant le tribunal ad hoc des droits de l'homme à Jakarta (Intended to Fail: The Trials Before the Ad Hoc Human Rights Court in Jakarta) (août 2003).

La Cour Pénale Internationale et l'arbitrage des conflits (The International Criminal Court and Conflict Mediation) (automne 2004).

Les voix irakiennes : les dispositions envers la justice transitionnelle et la reconstruction sociale (Iraqi Voices: Attitudes Toward Transitional Justice and Social Reconstruction) (mai 2004).

Une promesse non tenue ? Le Bureau du Procureur Spécial au Mexique (A Promise Unfulfilled? The Special Prosecutor's Office in Mexico) (juin 2004).

Réparer le passé : compensations pour les victimes de violations des droits de l'homme (Repairing the Past: Compensation for Victims of Human Rights Abuse) (Volume I : Etudes par pays, Volume II : Etudes thématiques, Volume III : Documents fondamentaux et législation) (A paraître, 2005).

Les réparations et la Cour Pénale Internationale : un rôle futur pour les fonds pour les victimes (Reparations and the International Criminal Court: A Prospective Role for the Trust Fund for Victims) (automne 2004).

Rapport du projet ICTJ/PNUD sur le legs du Tribunal Spécial pour la Sierra Leone (Report on ICTJ/UNDP Project on the Legacy of the Special Court for Sierra Leone) (septembre 2003).

Préparer la scène : perspectives pour la justice transitionnelle en République Démocratique du Congo (Setting the Stage: Prospects for Transitional Justice in the Democratic Republic of the Congo) (automne 2004).

La Commission de la Vérité et de la Réconciliation et le Tribunal Spécial de la Sierra Leone : le guide d'un citoyen (Sierra Leone's Truth & Reconciliation Commission and Special Court: A Citizen's Handbook) (mars 2003).

La Commission de la Vérité et de la Réconciliation en Sierra Leone : bilan de sa première année (The Sierra Leone Truth and Reconciliation Commission: Reviewing Its First Year) (janvier 2004).

Le Tribunal Spécial pour la Sierra Leone : les premiers dix-huit mois (The Special Court for Sierra Leone: The First Eighteen Months) (mars 2004).

La lutte pour la vérité et la justice : une enquête sur les initiatives de justice transitionnelle à travers l'Indonésie (The Struggle for Truth and Justice: A Survey of Transitional Justice Initiatives Throughout Indonesia) (janvier 2004).

Les commissions de la vérité et les ONG : la relation essentielle (Truth Commissions and NGOs: The Essential Relationship) (avril 2004).

L'assainissement et la justice transitionnelle (Vetting and Transitional Justice) (A paraître, 2005).

A noter : cette liste est une liste partielle des publications de l'ICTJ, comprenant uniquement celles parues à partir d'avril 2003. Pour une liste complète, consulter www.ictj.org. Pour de plus amples informations, envoyez un courriel à info@ictj.org.

Publications des membres du personnel

(Une sélection)

Andrea Armstrong et Barnett Rubin, « Les Grands Lacs et l'Asie Centrale » (« The Great Lakes and South Central Asia ») et Alex Boraine, « La réconciliation dans les Balkans ? » (“Reconciliation in the Balkans?”) dans *Rendre les états opérationnels : l'échec de l'état et la crise du gouvernement (Making States Work: State Failure and the Crisis of Governance)*, Simon Chesterman, Ramesh Thakur et Michael Ignatieff, (dir.) (Tokyo : United Nations University Press, à paraître en 2005).

Alex Boraine, « Créer un discours national : vérité et réconciliation en Afrique du Sud », (« Creating a National Discourse: Truth and Reconciliation in South Africa ») dans *Discours public en Amérique : le dialogue et la communauté au vingt et unième siècle (Public Discourse in America: Conversation and Community in the Twenty-first Century)*, Judith Rodin et Stephen P. Steinberg, (dir.) (Philadelphie : University of Pennsylvania Press, septembre 2003).

Alex Boraine, « L'amnistie sud africaine réexaminée » (« South African Amnesty Revisited »), dans *Les provocations de l'amnistie : mémoire, justice et impunité (The Provocations of Amnesty: Memory, Justice and Impunity)*, Charles Villa-Vicencio et Erik Doxtader, (dir.) (Le Cap : David Phillips ; Etats Unis : Africa World Press, 2003).

Alex Boraine, « La réconciliation à quel prix ? L'accomplissement de la CVR » (en espagnol), de *Un pays démasqué (A Country Unmasked)* (Centre des Droits de l'Homme, Ecole de Droit de l'Université du Chili, 2004).

Pablo de Greiff, « Les efforts en matière de réparations sous la perspective internationale : quelles compensations contribuent à la réalisation d'une justice imparfaite » (« Reparations Efforts in International Perspective: What Compensation Contributes to the Achievement of Imperfect Justice ») dans *Réparer l'impardonnable : réparations et reconstruction en Afrique du Sud (Repairing the Unforgivable: Reparations and Reconstruction in South Africa)*, Charles Villa-Vicencio et Erik Doxtader, (dir.) (Le Cap : David Phillips, 2004).

Pablo de Greiff, « La révélation de la vérité et l'état de droit » (« Truth-Telling and the Rule of Law ») et Juan E. Méndez, « Le droit humain à la vérité : leçons tirées des expériences d'Amérique Latine sur la révélation de la vérité » (« The Human Right to Truth: Lessons Learned From Latin American Experiences with Truth Telling ») dans *Dire les vérités : la révélation de la vérité et l'élaboration de la paix dans les sociétés post-conflit (Telling the Truths: Truth Telling and Peacebuilding in Post-Conflict Societies)*, Tristan Anne Borer, (dir.) (Notre Dame : University of Notre Dame Press, A paraître, été/automne 2005).

Priscilla Hayner, « Défis clés de la justice transitionnelle en Sierra Leone, au Ghana, au Pérou et ailleurs » (« Key Challenges of Transitional Justice in Sierra Leone, Ghana, Peru and Elsewhere ») dans *La société civile et la justice au Zimbabwe (Civil Society and Justice in Zimbabwe)* (Southern Africa Trauma Coalition, 2003).

Lisa Magarrell, « Réparations pour les violations massives ou généralisées des droits de l'homme : résoudre les demandes de réparations et la lutte pour la justice sociale » (« Reparations for massive or widespread human rights violations: Sorting out claims for reparations and the struggle for social justice »), *Windsor Yearbook Access to Justice* (juillet 2004, Vol. 23).

Vasuki Nesiah, « Les droits de l'homme et les vaches sacrées : concevoir la violence, disparitions des luttes » (« Human Rights and Sacred Cows: Framing Violence, Disappearing Struggles »), avec Alan Keenan, dans *En marge de la globalisation : perspectives critiques sur les droits de l'homme (From the Margins of Globalization: Critical Perspectives on Human Rights)*, Neve Gordon, (dir.) (Lanham : Lexington Books, 2004).

Vasuki Nesiah, « Vérité vs Justice ? Commissions et tribunaux » (« Truth vs. Justice? Commissions and Courts »), dans *Les droits de l'homme et les conflits (Human Rights and Conflict)*, Jeff Helsing et Julie Mertus, (dir.) (Institut de la Paix aux Etats-Unis, 2004).

Marieke Wierda et le juge Richard May, *Preuve Pénale Internationale (International Criminal Evidence)* (Ardley : Transnational Publishers, 2003).

Marieke Wierda et le juge Richard May, « Existe-t-il une hiérarchie des crimes dans le droit international ? » (« Is There A Hierarchy of Crimes in International Law? ») dans *L'inhumanité de l'homme envers l'homme : Essais en l'honneur d'Antonio Cassese (Man's Inhumanity to Man: Essays in Honour of Antonio Cassese)* (Kluwer Law International : 2003).

Soutiens

L'ICTJ est reconnaissant à toutes les organisations, les gouvernements et les individus qui ont soutenu ses activités durant la période s'étirant du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004. Les entités énumérées ci-après ont contribué à hauteur de 1000 dollars ou plus.

Fondations, gouvernements, organisations

The Atlantic Philanthropies (USA) Inc.
L'Agence Canadienne pour le Développement International
La Corporation Carnegie de New York
La Fondation Ford
Le Gouvernement de l'Allemagne
Le Gouvernement de la Norvège
Le Gouvernement de la Suède
La Fondation William et Flora Hewlett
Le Centre International de Recherche pour le Développement (Canada)
La Fondation Charles Stewart Mott
La Fondation OSI Development
Le Philanthropic Collaborative
Le Trust Sigrid Rausing

Individus

Anonymes
Donald J. Abrams
Andrew Begg
Donald B. Cameron
Barbara Finberg
Michael Hirschhorn
Peter Lewis
Vincent et Anne Mai
Donald McHenry
Jim Ottaway, Jr.
Diane Orentlicher
Minna Schrag et David Goldblatt
Carol Skyrn
Michael Tenenbaum

L'ICTJ exprime sa gratitude aux organismes suivants pour leur généreux soutien durant cette période :

La Fondation Rockefeller
Proskauer Rose LLP

Stagiaires internes et externes

L'ICTJ a bénéficié de la participation d'une équipe de 73 stagiaires internes et externes durant la période 2003–2004. Ces individus représentent 27 nationalités et 30 langues différentes et viennent de plus de 30 universités à travers le monde.

Adrian Alvarez	Reyko Huang	Miles Norton
Lori Andreozzi	Novika Ishar	Vita Onwuasoanya
Maguelone Arsac	Peter Isbister	Tafadzwa Pasipanodya
Ivna Bajsic	Tania Jastrzembski	Aryeh Raucher
Cristina Barbaglia	Daniel Joyce	Anita Roberts
Ismael Beah	Clea Kahn-Sriber	Valerie Rocher
Emily Berman	Margo Kaplan	Scott Roehm
Aneta Binienda	Pia Kappy	Lauren Rumble
Lesley Bourns	Sana Khsheiboun	Valeria Scorza
Artemis Christodoulou	David Kinnecome	Neda Shahidyazdani
M. Angels Cortina	Susanne Knittel	Garth Sheldon-Coulson
Joanna Crandall	Ionut Lacusta	Pavneet Singh
Alexandra Crosswell	Abby Larson	Matiangai Sirleaf
Peter Dennis	Christopher Lopez-	Sandesh Sivakumara
Lilianne Fan	Thomas	Andy Smith
Marti Flacks	Katherine Mack	Angela Stene
Darren Geist	Carola Mandelbaum	Anthony Triolo
Cristina Giliberti	Robyn Mar	Francesca Varda
Blaz Gutierrez	Mark Massoud	Kimberly Waldner
Menaka Guruswamy	Kirsten McConnachie	Elizabeth Webber
Daniel Hardy	Marc Michael	Nina Wilking
Karen Harris	Kelly Morrison	Christian Williams
Sarah Hellmann	Margarita O'Donnell	Joaquin Zuckerberg
Heather Hillman	Nikhil Narayan	Mariyan Zumbulev
Lisa Howley	Jessica Nevo	

Conseil d'Administration

Alex Boraine, Président

Président du Conseil d'Administration,
Centre International pour la Justice
Transitionnelle (juin 2004 –)
Président, Centre International pour la
Justice Transitionnelle (jusqu'à juin 2004)

Vincent A. Mai, Vice-président du Conseil d'Administration

Vice-président du Conseil d'Administration,
Centre International pour la Justice
Transitionnelle (juin 2004 –)
Président du Conseil d'Administration,
Centre International pour la Justice
Transitionnelle (jusqu'à juin 2004)
Président et Président Directeur Général,
AEA Investors, Inc.

Juan E. Méndez

Président, Centre International pour la
Justice Transitionnelle (juin 2004 –)

Yash Pal Ghai

Président, Commission de Révision de la
Constitution du Kenya (novembre 1999 –) ;
En congé de l'Université de Hong Kong, Sir
Y.K. Pao, professeur de droit public

Richard Goldstone

Professeur associé aux Ecoles de Droit de
Fordham et de Harvard ; ancien magistrat du
Tribunal Constitutionnel en Afrique du Sud

David Hamburg

Président émérite, Corporation Carnegie de
New York

Kati Marton

Auteur ; Présidente du Conseil, Coalition
Internationale pour la Santé des Femmes

Ambassadeur Donald F. McHenry

Ancien représentant permanent américain
aux Nations Unies ; Professeur émérite,
Ecole du service diplomatique, Université de
Georgetown

James H. Ottaway, Jr.

Directeur, Ottaway Newspapers Inc.

Samantha Power

Fondatrice, Carr Center for Human Rights
Policy ; Maître de conférences en politique
publique, l'Ecole de Gouvernement John F.
Kennedy, Université de Harvard

Minna Schrag

Associée à la retraite, Proskauer Rose LLP ;
Avocat, tribunal international pour l'ex-
Yougoslavie (1994–95)

Theodore C. Sorensen

Conseiller, Paul, Weiss, Rifkind, Wharton &
Garrison

José Zalaquett

Professeur en droits de l'homme, Ecole de
Droit de l'Université du Chili

Membres du personnel

Les membres du personnel de l'ICTJ sont de diverses nationalités et apportent avec eux une vaste expérience professionnelle. Sont membres du personnel des ressortissants (ou des personnes possédant la double nationalité) d'Argentine, d'Autriche, de Colombie, de Croatie, d'Égypte, du Ghana, d'Honduras, d'Italie, du Kenya, des Pays-Bas, du Pérou, des Philippines, de l'Afrique du Sud, du Sri Lanka, du Royaume Uni, des États-Unis et du Zimbabwe. Plus de 17 langues sont parlées. Les membres du personnel des programmes possèdent des diplômes dans une variété de disciplines, notamment l'administration comptable, la communication, l'économie, l'histoire, les affaires internationales, le droit, la bibliothéconomie, la philosophie, les sciences politiques et la théologie.

Alex Boraine

Président (jusqu'à juin 2004)

Président fondateur de l'ICTJ et vice-président de la Commission de la Vérité et de la Réconciliation en Afrique du Sud, il exerce actuellement la fonction de président du Conseil d'Administration de l'ICTJ. Il a dirigé deux organisations anti-apartheid et fut longtemps député de l'opposition en Afrique du Sud.

Juan E. Méndez

Président (depuis juin 2004)

Se reporter à la page 14.

Ian Martin

Vice-président

Ancien secrétaire général d'Amnesty International, il a joué un rôle dans plusieurs missions des Nations Unies, notamment en qualité de représentant spécial du Secrétaire Général et de chef de la mission des Nations Unies au Timor-Leste en 1999, et en qualité de représentant spécial adjoint du Secrétaire Général pour la mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée.

Ellen Baird

Assistante du vice-président

Enseigne l'anglais à des réfugiées du Cambodge, du Laos et du Vietnam pour Refugee Transitions, une organisation à but non lucratif basée à San Francisco, et aux enfants d'écoles bilingues à Guadalajara et Guanajuato, au Mexique.

Lorraine Belgrave

Assistante du président

Enseigne dans le système scolaire public de la ville de New York avant de rejoindre la Fondation Ford en qualité d'assistante de Fred Friendly. Elle fut également l'assistante d'Ellen Futter, présidente du Barnard College et plus tard du Musée Américain d'Histoire Naturelle.

Paddy Clark

Associée de programme / Administratrice

A travaillé avec Alex Boraine depuis 1975 au Parlement en Afrique du Sud, à l'Institut pour la Démocratie en Afrique du Sud, à la Commission de la Vérité et de la Réconciliation en Afrique du Sud et travaille actuellement dans le bureau de l'ICTJ en Afrique du Sud.

Louis N. Bickford

Directeur, Alliances et Développement des Capacités

Ancien directeur associé du Programme d'Études Internationales et maître de conférences à l'Université de Wisconsin, Madison, où il coordonna le Projet du Legs de l'Autoritarisme ; a travaillé comme consultant pour le programme des droits de l'homme du bureau de Santiago de la Fondation Ford ; et fut chercheur associé à la faculté de sciences sociales latino-américaines.

Lydia K. Bosire

Associée de programme

Co-fondatrice de Youth Against AIDS, un réseau international pour la jeunesse. Dans le cadre de Family Health International, elle exerça la fonction de coordinatrice pour la Youthforce de Barcelone, la tribune médiatique pour la jeunesse de la XIV Conférence Internationale sur le SIDA.

Paul van Zyl

Directeur, Programmes par Pays

Co-fondateur de l'ICTJ, il exerça la fonction de chercheur pour la Commission Goldstone et de secrétaire de direction de la Commission de la Vérité et de la Réconciliation en Afrique du Sud. Ce fut un associé à Davis, Polk & Wardwell et il fut directeur du Programme sur la Justice Transitionnelle à l'École de Droit de l'université de Columbia. Il enseigne le droit à Columbia et NYU.

Federico Borello

Associé

A travaillé pour les Nations Unies et d'autres agences internationales, notamment le Bureau du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme au Rwanda et au Cambodge et l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

Eduardo Gonzalez

Associé

Exerça la fonction de Coordinateur du travail d'information dans le Sud pour la Coalition pour la Cour Pénale Internationale et fit également partie du personnel de la Commission de la Vérité et de la Réconciliation au Pérou, notamment en qualité de membre du comité de rédaction du rapport final.

Lisa Magarrell

Associée

Lutta pour les droits des travailleurs immigrés et des demandeurs d'asile politique aux États-Unis, dirigea la section légale internationale de la Commission des Droits de l'Homme non gouvernementale au Salvador et exerça la fonction de représentant des affaires politiques pour la Mission de Vérification des Nations Unies au Guatemala.

Giulia Marchiori

Assistante de programme

Travailla en qualité d'assistante juridique dans le département de réorganisation des affaires de Willkie, Farr & Gallagher LLP.

Jennifer McHugh

Assistante de programme

Travailla en Colombie et dans le domaine de la communication et du marketing dans le secteur des services financiers internationaux.

M. Kelli Muddell

Associée de programme

Travailla comme interne pour la division africaine de Human Rights Watch et collabora à la rédaction de leur rapport mondial 2000 en qualité d'auteur.

Vasuki Nesiah

Associée

A publié et fut professeur de droit international et comparé, théories féministes, droit et développement, études post-coloniales, constitutionalisme et gouvernement dans des sociétés plurielles.

Paul Seils

Associé

Fut le directeur légal du centre pour l'action légale des droits de l'homme à Guatemala, exerça la profession d'avocat de la défense au pénal en Ecosse et exerça la fonction de directeur légal du Conseil Ecosais pour les réfugiés.

Marieke Wierda

Associée

Exerça la fonction d'associée légale pour le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie et travailla avec le Haut Commissaire aux Nations Unies pour les Réfugiés, le Bureau des Affaires Légales des Nations Unies et Interights.

Hanny Megally

Directeur, programme du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

Dirigea le département de recherche du Moyen Orient au Secrétariat International d'Amnesty International, dirigea le programme de justice sociale au Moyen Orient de la Fondation Ford et exerça la fonction de directeur exécutif de la division du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord de Human Rights Watch.

Sherien Sultan

Assistante de programme

Travailla avec un certain nombre d'ONG en Egypte en qualité de chercheur indépendante sur les questions de la différence des sexes et en tant qu'assistante de recherche pour le Middle East and Middle Eastern American Center de CUNY.

Priscilla Hayner

Directrice, Travail d'Information et Analyse

Co-fondatrice de l'ICTJ, elle a écrit sur la recherche de la vérité officielle au cours des transitions politiques (*Vérité indescriptible*, Routledge, 2001) (*Unspeakable Truths*) et elle a travaillé en qualité de consultante pour la Fondation Ford, le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme et pour d'autres organisations.

Eric O. Darko

Chargé de la documentation

Fut le secrétaire de l'antenne de l'Université du Ghana du Mouvement pour la Liberté et la Justice, fut bibliothécaire pour les ouvrages de référence à la Public Library de New York et responsable de la circulation des livres et des indications bibliographiques au Collège de Mount Saint Vincent, Riverdale.

Rebecca Lichtenfeld

Assistante de programme

Dirigea un programme de bourses à travers l'Amérique Latine, programme relatif à la mémoire collective et à la violence politique.

Pablo de Greiff

Directeur, Recherche

Maître de conférences de philosophie à SUNY Buffalo et chargé de cours Rockefeller à l'Université de Princeton, il a écrit sur les transitions vers la démocratie, la théorie de la démocratie et la relation entre la moralité, la politique et le droit.

Andrea Armstrong

Associée de recherche

A effectué des recherches sur la dynamique des conflits en Afrique Centrale et en Asie Centrale au Centre sur la Coopération Internationale à NYU et a travaillé sur la prévention des conflits pour le département des affaires politiques des Nations Unies et la protection des droits de l'homme/réfugiés pour le Comité de secours international.

Alexander Mayer-Rieckh

Consultant en recherche

A participé à une évaluation détaillée des opérations de paix des Nations Unies au King's College, à Londres ; fut le chef du bureau des droits de l'homme de la mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine ; et a travaillé pour les Nations Unies à Genève, en Ethiopie, en Erythrée et au Rwanda.

Suzana Grego

Directrice de la communication

A dirigé des programmes de communication pour IBM Lotus Software, a administré un programme de développement des affaires en Russie pour le International Executive Service Corps et a travaillé en qualité de défenseur des droits de l'homme avec le Comité croate Helsinki.

Sarah Rutledge

Associée de la communication

Possède onze années d'expérience dans la rédaction pour des maisons d'édition légales et professionnelles.

Carol Skyrn

Directrice du développement

A travaillé dans le domaine de la communication et du développement pour des organisations internationales, notamment International House, le département des informations publiques des Nations Unies et Interlink Press Service. Elle fut également la directrice de développement du Conseil de la Population.

Dawn Page

Coordinatrice de développement

A travaillé dans le domaine de la planification de manifestations à Swarthmore College et du développement à la New School University.

Jim McGarry

Directeur des finances et de l'administration

Fut le directeur financier de City Harvest Inc. et du American Ballet Theatre et enseigna la gestion financière pour les organisations à but non lucratif à NYU.

Caroline Alvendia

Administratrice

A travaillé pour des agences de croisières en Asie et en Europe et fut chef de bureau d'une institution de formation et de consultation à New York.

Elsa E. España

Coordinatrice des voyages

Fut la coordinatrice de la logistique et des voyages pour l'organisation à but non lucratif AFS Intercultural Programs/USA à Miami, New York et Chicago.

Rachel Madenyika

Assistance de gestion et de recherche

A travaillé pour le Bureau Quaker auprès des Nations Unies, où elle s'est concentrée sur les fonds de développement des Nations Unies.

Mémoire et mémoriaux

Nous devons nous souvenir

« Nous devons nous souvenir » est une revendication fréquente et profonde des familles des victimes d'atrocités et de violations massives des droits de l'homme, ainsi que des survivants et des défenseurs des droits de l'homme. Au début de l'année 2002, l'ICTJ et la Coalition Internationale des Musées de Sites Historiques de Conscience se sont réunis pour développer une présentation multimédia, développée par Artemis Christodoulou, consultant et étudiant de troisième cycle à l'Université de Yale, afin de mettre l'accent sur les expériences internationales grâce à la mémoire et à la commémoration. « The Power of Memorials: Human Rights, Justice and the Struggle for Memory » (« Le pouvoir des mémoriaux : les droits de l'homme, la justice et la lutte pour la mémoire ») examine la manière dont les mémoriaux peuvent être utilisés comme ressources importantes pour la démocratie, les droits de l'homme et la justice dans les sociétés qui sortent de période de violence et de répression. Sous forme de tour visuel des mémoriaux à travers le monde, la présentation explore la manière dont les mémoriaux peuvent servir de prisme au travers duquel nous pouvons examiner le passé et le présent et prendre des dispositions pour le futur. La présentation s'efforce d'enrichir le concept de la commémoration, examine le potentiel des mémoriaux et discute de la manière dont le potentiel peut être atteint, soit au travers de l'art, de monuments ou de tout autre moyen.

Sous la direction de Louis Bickford, qui dirige le travail de l'ICTJ sur la mémoire et les mémoriaux, Artemis Christodoulou a présenté « The Power of Memorials » dans trois contextes. En premier lieu, elle a montré la présentation à de nombreuses parties prenantes en Sierra Leone, notamment à des représentants des Nations Unies, à des membres du Comité National des Mémoriaux de Guerre, à des leaders religieux, au Ministre des Affaires Présidentielles et de l'Administration, au Ministre adjoint de la Défense, au président du Forum des Affaires pour l'Afrique orientale et à des représentants de la Commission de la Vérité et de la Réconciliation. En second lieu, travaillant en étroite collaboration avec le conservateur et artiste péruvien Mayu Mohanna, elle a présenté l'œuvre à de nombreux acteurs péruviens, y compris à des représentants de commissions de la vérité et à des membres d'associations de victimes. En dernier lieu, invitée par la commission de la vérité au Timor-Leste, elle a fait des présentations dans de multiples cadres. « The Power of Memorials » a inspiré des débats et des discussions sur la manière dont les communautés peuvent utiliser et bénéficier de sites de mémoire. « The Power of Memorials » a été intégré aux programmes de formation et aux programmes de bourses de l'ICTJ ainsi que dans d'autres contextes.

Principes fondamentaux

Les principes fondamentaux de l'ICTJ sont présents dans les cinq directives opérationnelles suivantes :

Donner la priorité aux intérêts et aux perspectives des victimes et des survivants. Le Centre ne cessera d'évaluer et de respecter les intérêts des victimes, travaillant souvent en étroite collaboration avec des organisations de victimes et des groupes de défense des droits de l'homme.

Encourager le respect des engagements internationaux. Le Centre encouragera la compréhension et l'acceptation des engagements des Etats en répondant aux violations des droits, en particulier ceux établis par le droit international.

Formuler des politiques et des conseils en se basant sur une analyse rigoureuse du contexte et des circonstances nationales et internationales. Le Centre entreprendra chaque tâche par une évaluation détaillée des conditions locales et des circonstances internationales pertinentes, plutôt que d'aborder son travail avec des modèles antérieurs ou des directives rigides qui prédéterminent les options.

Encourager la participation des acteurs locaux et les rendre plus forts. Le Centre donnera la priorité à la formation et à l'habilitation des acteurs locaux de manière à ce que leurs compétences et expertise puissent être transmises aux acteurs nationaux. Le Centre ne cessera de faire participer les acteurs locaux dans le développement de politiques afin que des initiatives soient formulées et en fin de compte approuvées par des acteurs nationaux.

Soutenir et faciliter le travail des organisations et des individus dans le domaine de la justice transitionnelle. Le Centre cherchera à faciliter la communication, la création d'un réseau de relations et la collaboration entre ceux qui travaillent dans le domaine de la justice transitionnelle.